



RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2025

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS**

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0266-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

1

Table des matières

Contexte	3
Le territoire.....	3
Les moyens humains	5
Les moyens matériels	6
L'organisation de la collecte.....	7
Les indicateurs techniques	9
Le plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA)	9
Les actions de sensibilisation	11
Les actions de réduction des biodéchets	11
Les actions en lien avec la Recyclerie	17
La Recyclerie.....	18
Les déchèteries.....	20
La collecte des déchets.....	30
Les Ordures Ménagères Résiduelles	30
Les Emballages Ménagers Recyclables.....	31
Les Déchets alimentaires.....	34
Les Encombrants collectés par la Recyclerie	35
Les Déchets Verts	36
Les indicateurs financiers	40
Les dépenses de fonctionnement	40
Les recettes de fonctionnement	41
Les dépenses d'investissement	42
Les recettes d'investissement	43
Les faits marquants de l'année 2024.....	44

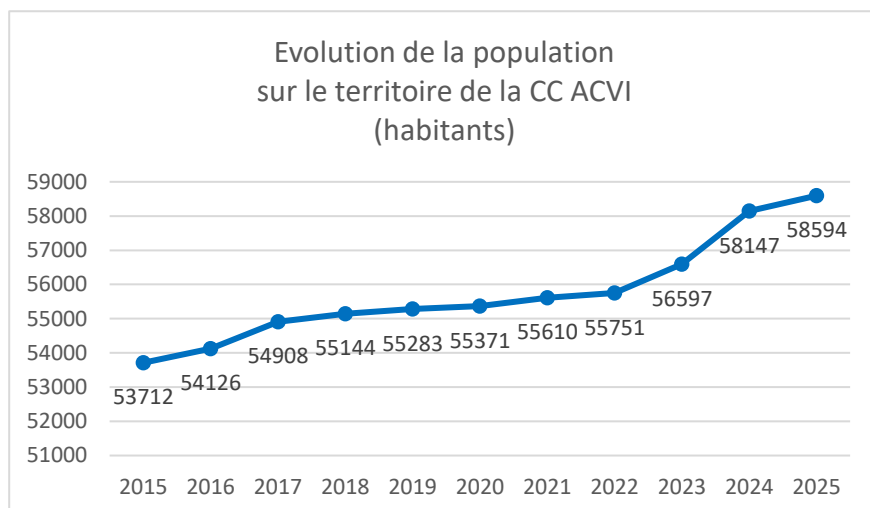
Contexte

Le territoire

La Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille (CCACV) a été créée le 1er Janvier 2007, suite à la fusion de la Communauté de Communes des Albères et de la Communauté de Communes de la Côte-Vermeille. Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille s'est élargie en fusionnant avec la Communauté de Communes Illibéris (Bages et Ortaffa) et en intégrant la Commune d'Elne. La Communauté de Communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CC ACVI) compte maintenant 15 Communes et regroupe 58 594 habitants en dehors de la saison estivale et plus de 200 000 habitants en période estivale touristique.

Tableau 1: Population INSEE CC ACVI

Commune	Population INSEE 2022
Argelès-sur-Mer	11078
Bages	4573
Banyuls-sur-Mer	4644
Cerbère	1228
Collioure	2669
Elne	9581
Laroque-des-Albères	2275
Montesquieu-des-Albères	1309
Ortaffa	1912
Palau-del-Vidre	3270
Port-Vendres	4057
Saint-André	3452
Saint-Génis-des-Fontaines	3015
Sorède	3552
Villelongue-del-Monts	1979
TOTAL	58594



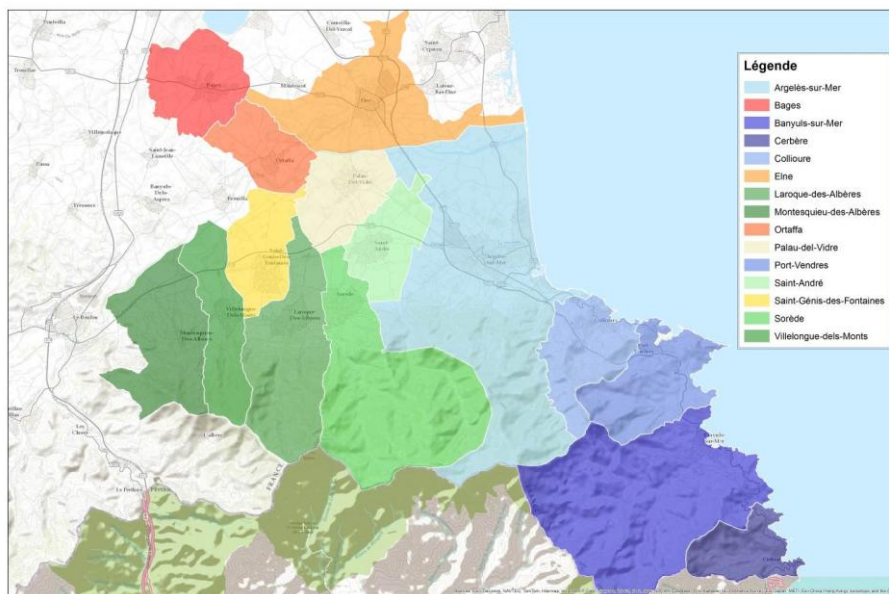


Figure 1 : Territoire de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris

Concernant la gestion des déchets la Communauté de Communes exerce les compétences collecte et prévention des déchets ménagers et assimilés. Le Sydetom66 exerce la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les moyens humains

En 2025, la Direction Valorisation des Déchets regroupe 102.5 agents à l'année, ces effectifs sont répartis comme suit :

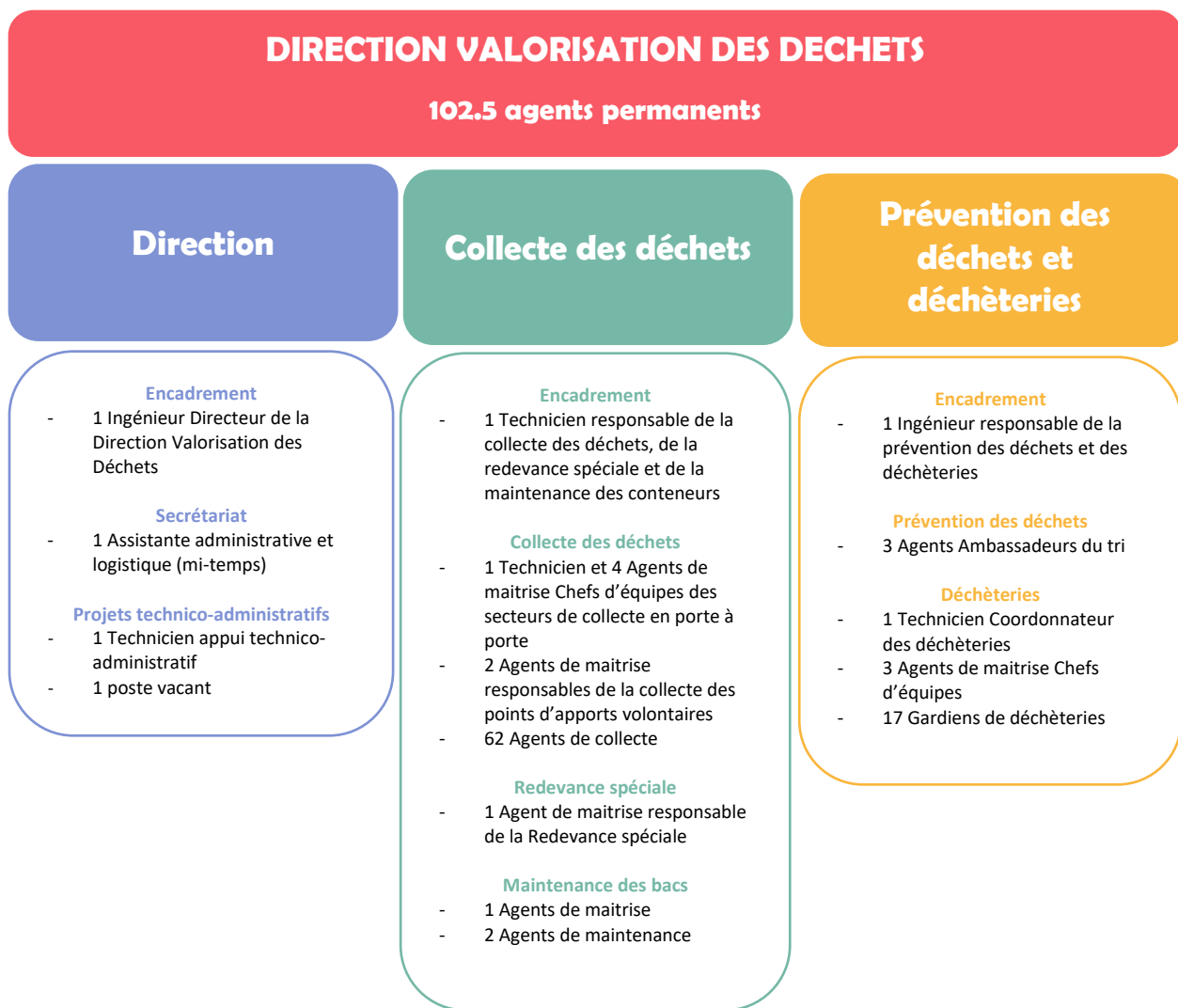


Figure 2 : Effectifs de la Direction Valorisation des Déchets

Les moyens matériels

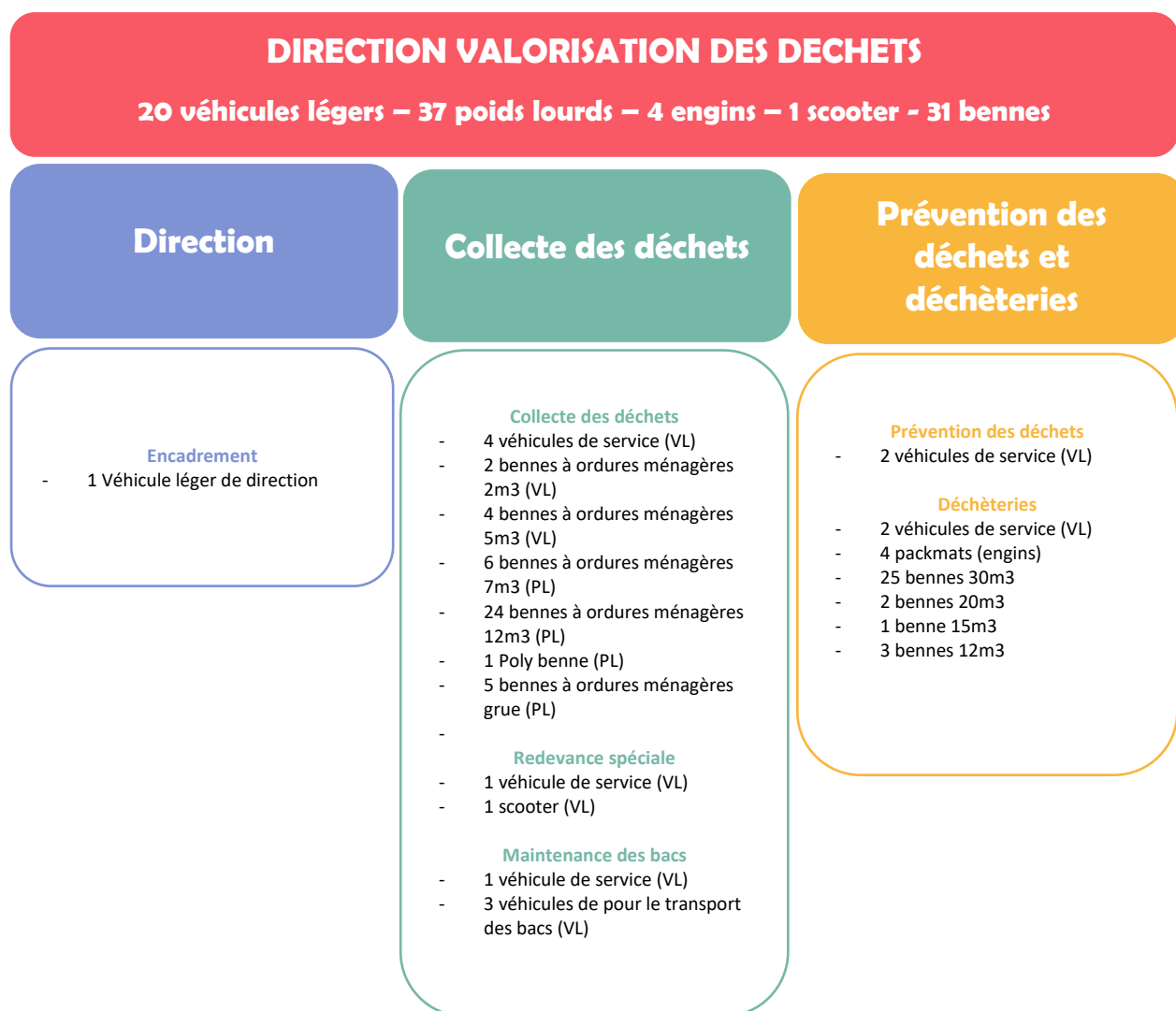


Figure 3 : Parc véhicules et bennes de la Direction Valorisation des Déchets

L'organisation de la collecte

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en régie ou par l'intermédiaire de prestataires privés gérés par le Sydetom66 ou la Communauté de communes.

Prestation	Prestataire
Collecte OM et EMR en Porte à porte (PAP)	Régie communautaire
Collecte OM en Points d'apports volontaires (PAV)	Régie communautaire
Collecte EMR en PAV	Régie communautaire (à partir du 1 ^{er} février 2024)
Collecte Verres en PAV	VIAL
Collecte Textiles en PAV	Le Relais
Collecte Déchets Verts en PAP	Communes sur demande
Collecte Encombrants en PAP	Recyclerie - Communes
Collecte des Déchets alimentaires en PAP	Régie communautaire

Pour des raisons de logistique le territoire de la Communauté de communes est divisé en 5 secteurs de collecte distincts :

- Secteur Argelès-sur-Mer
- Secteur Albères
- Secteur Elne
- Secteur Illibéris
- Secteur Côte Vermeille

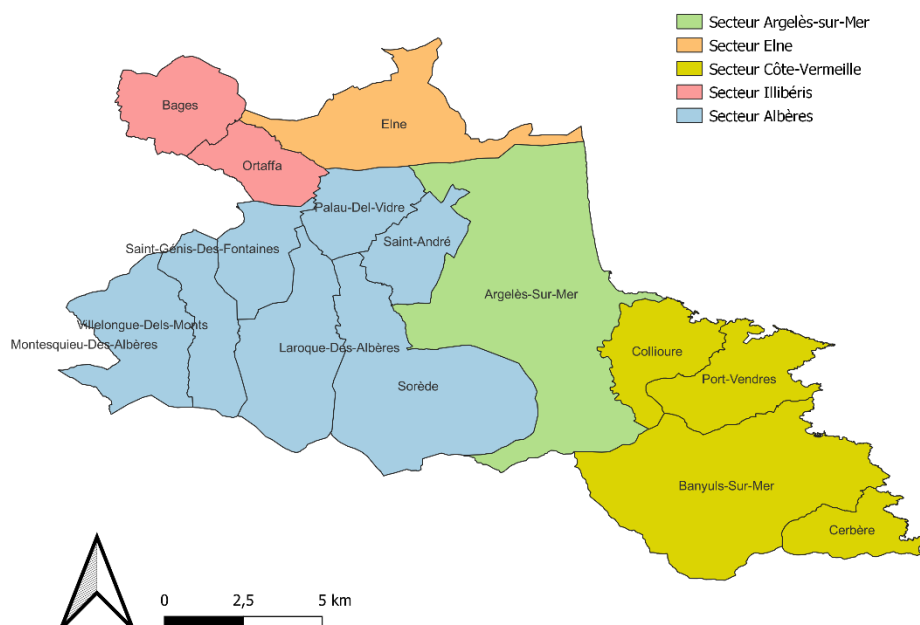


Figure 4 : Sectorisation du territoire

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) est réalisée en porte à porte pour la grande majorité des habitants du territoire, les habitants restant sont collectés à partir de bacs de regroupement et de points d'apports volontaires (PAV). Les Déchets Alimentaires sont collectés en PAP uniquement sur certains secteurs du territoire

Les autres flux (verres et textiles) sont collectés en points d'apports volontaires (colonnes aériennes ou enterrées).

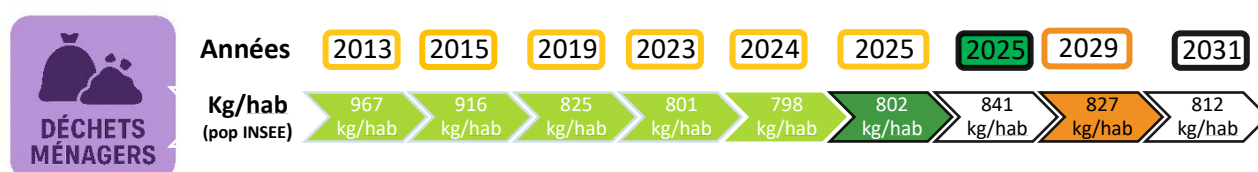
Les indicateurs techniques

Le plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA)

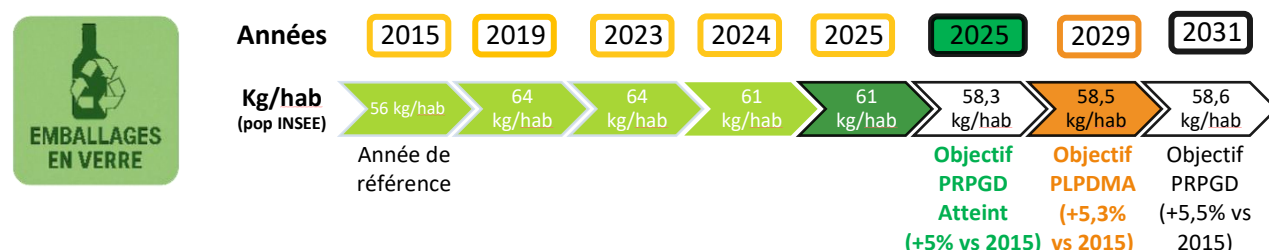
Adoption du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

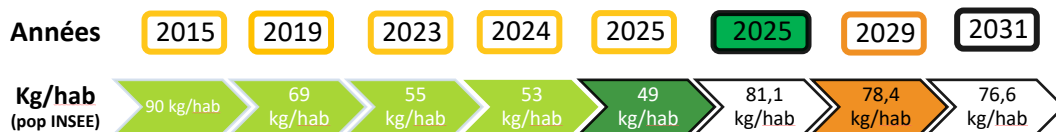
La CC ACVI a délibéré la mise en œuvre d'un PLPDMA pour la période 2024-2029. Ce plan d'action définit des objectifs basés sur les objectifs règlementaires déjà existants (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets PRPGD) et décrit les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs à l'issue de la période. Une Commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA composée d'élus se réunit tous les ans pour évaluer l'atteinte des objectifs sur la base des actions mises en œuvre lors de l'année écoulée. Cette commission peut également décider d'ajouter, modifier ou supprimer des actions afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

Les objectifs du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

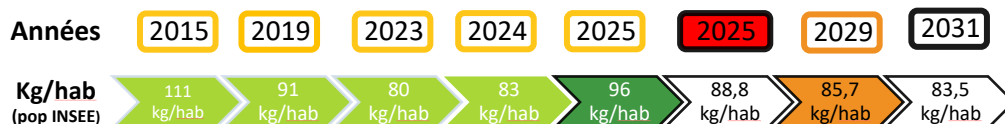


Les déchets dits ménagers regroupent les ordures ménagères, le verre, les emballages ménagers et les déchets de déchèterie. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages.

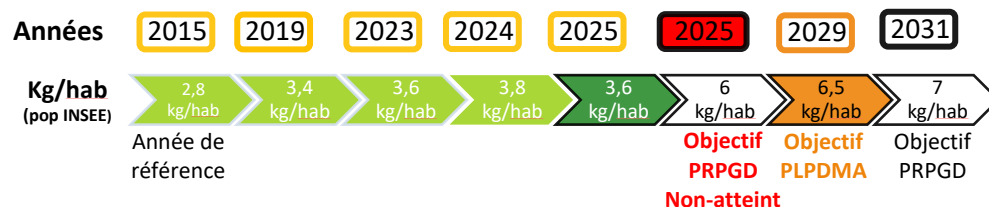




Ces ratios prennent en compte uniquement les encombrants issus des déchèteries de la CC ACVI, les encombrants collectés par la Recyclerie ne sont pas pris en compte.



Ces ratios prennent en compte uniquement les déchets verts issus des déchèteries de la CC ACVI, les déchets verts apportés en direct sur les installations du SYDETOM66 par les communes ne sont pas pris en compte.



Les actions de sensibilisation

78 animations ont été réalisées en 2025 par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI. Les thèmes abordés par ces animations étaient la prévention, la réduction et le tri des déchets dans leurs généralités (tous les flux). Ces animations ont notamment permis de sensibiliser 435 élèves du territoire à la prévention et au tri des déchets



Des campagnes de communication ont également été effectuées avec pour objectif d'informer les usagers sur la collecte (modification suite à des travaux, collecte estivale des cartons, ...) ou de corriger des comportements inadaptés (sacs déposés au sol ; bacs non-rentrés, ...).

Lors de la collecte, les équipes de collecte identifient des incidents de collecte liés à des erreurs de tri, les bacs concernés sont scotchés avec un scotch « Refus de collecte ». Ils sont ensuite signalés aux ambassadeurs du tri qui vont passer chez l'utilisateur pour expliquer les raisons du refus de collecte et corriger les mauvais gestes de tri en se basant sur de nombreux supports de communication (guides, disques du tri, flyers...). Ainsi, en 2025 les ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre de 631 usagers suite aux remontées des équipes de collecte.

Les actions de réduction des biodéchets

Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets

Selon une étude menée par le SYDETOM66, sur le département des Pyrénées-Orientales le ratio de biodéchets est de 17 à 27 kg/habitant/an. Les gisements estimés mobilisables sont compris entre 14 850 tonnes et 17 350 tonnes. La majorité de ces gisements proviennent de PMM (Agglomération de Perpignan : 54 % des apports) et de la CC ACVI (14 % des apports).

En tant qu'EPCI compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CC ACVI doit répondre à l'obligation réglementaire fixée au 01/01/2024 (loi AGECE) qui incombe aux collectivités à compétence collecte de proposer des solutions techniques de tri à la source des biodéchets pour tous les ménages. La collectivité a souhaité anticiper cette échéance via une expérimentation opérationnelle à échelle adaptée, qui permettra d'optimiser la mise en place réglementaire par retours d'expérience. Elle permet également d'inscrire la prévention et le tri à la source des biodéchets comme un sujet central de réflexion.

Le projet d'expérimentation a été organisé en suivant trois axes de travail classés de manière hiérarchique :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Promouvoir et développer la pratique du compostage sur le territoire de la CC ACVI
3. Expérimenter la collecte en porte à porte des déchets alimentaires.

Ainsi, en 2022 les ambassadeurs du tri de la CC ACVI sont allés à la rencontre de 962 foyers pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur proposer une solution de tri des biodéchets. L'utilisateur pouvait choisir entre deux options : être équipé gratuitement d'un composteur individuel ou être doté d'un bac de collecte des biodéchets qui serait collecté une fois par semaine par la CC ACVI.

En 2023 les ambassadeurs du tri de la CC ACVI sont allés à la rencontre de 1279 foyers supplémentaires lors du déploiement du projet aux communes d'Ortaffa et de Saint-André.

En 2024 le projet a été finalisé à Saint-André et étendu à la commune de Bages, les ambassadeurs du tri ont rencontré 803 foyers.

En 2025 la collecte a démarré à Bages et le projet a été étendu à la commune de Laroque-des-Albères, les ambassadeurs du tri ont rencontré 1118 foyers supplémentaires.

Depuis le démarrage du projet en 2022 :

- 22,43% des foyers ont choisi d'être équipés d'un composteur individuel.
- 34,03% des foyers ont choisi le bac de collecte.
- 17,80% des foyers n'ont pas souhaité être équipés car ils disposent déjà d'une solution de tri à la source des biodéchets.
- 24,06% des foyers ont choisi de ne pas être équipés malgré le fait qu'ils ne disposent pas d'une solution de tri à la source des biodéchets.

Les foyers ayant choisi le composteur ont été équipés juste après l'entretien d'enquête réalisé par les ambassadeurs du tri. Les foyers ayant choisi le bac de collecte ont été équipés une semaine avant le démarrage de collecte sur leur secteur.

Les collectes en porte à porte ont démarré aux dates suivantes :

- Quartier d'expérimentation de Saint-André : Mardi 11 Octobre 2022
- Quartier d'expérimentation d'Ene : Mardi 22 Novembre 2022
- Quartier d'expérimentation d'Argelès-sur-Mer : Mardi 17 Janvier 2023
- Commune d'Ortaffa : Mardi 13 Juin 2023
- Commune de Saint-André : Mardi 2 Avril 2024
- Commune de Bages : Vendredi 28 Mars 2025
- Commune de Laroque-des-Albères : Mardi 4 Novembre 2025

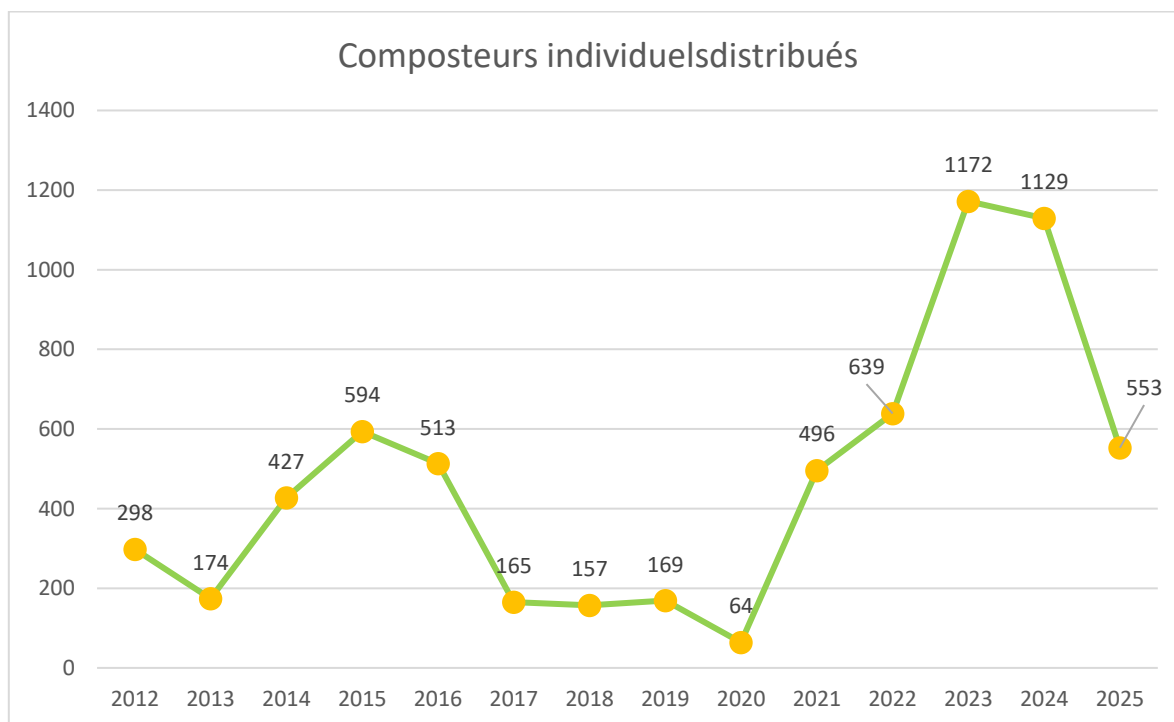
Entre le 1 Janvier 2025 et le 31 décembre 2025, 61,90 tonnes de biodéchets ont été collectées par les bennes de la CC ACVI. Afin de limiter les erreurs de tri des contrôles de collectes ont régulièrement été réalisés avant le passage de la benne. Le travail de sensibilisation et ces contrôles collectes ont permis d'obtenir un gisement de très bonne qualité.

Les composteurs individuels

La CC ACVI distribue à ses habitants des composteurs individuels. Le modèle proposé par la Communauté de Communes est un composteur en bois fabriqué par un ESAT. Jusqu'au 31 décembre 2022 ces composteurs étaient achetés au Sydetom66 20€ par la Communauté de Communes et étaient vendus 10€ l'unité aux usagers. A compter du 1^{er} Janvier 2023 la Communauté de Communes a fourni gratuitement les composteurs individuels à ses usagers. Les composteurs sont délivrés par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI avec un bio-seau qui permet un stockage intermédiaire des biodéchets en cuisine.



Le nombre de composteurs individuels distribués en 2025 est inférieur par rapport à 2023 et 2024. Il semble qu'un pallier d'équipement ait été atteint et que les distributions de composteurs permettent désormais de renouveler du matériel vieillissant plutôt que d'équiper de nouveaux foyers.



Pour récupérer le composteur, les usagers s'inscrivent sur la liste de demande auprès de l'accueil de la CC ACVI, ils sont ensuite recontactés par les ambassadeurs du tri afin de fixer un horaire de retrait lors de la prochaine distribution. Le jour J l'utilisateur se présente à l'ambassadeur du tri qui tient un stand sur le parking du siège de la CC ACVI pour retirer son composteur. Les horaires de retrait sont échelonnés toutes les 10 minutes ce qui permet d'avoir le temps d'expliquer à chaque usager le montage du composteur, les bons gestes et de répondre aux éventuelles questions. Une à deux distributions sont organisées tous les quinze jours.

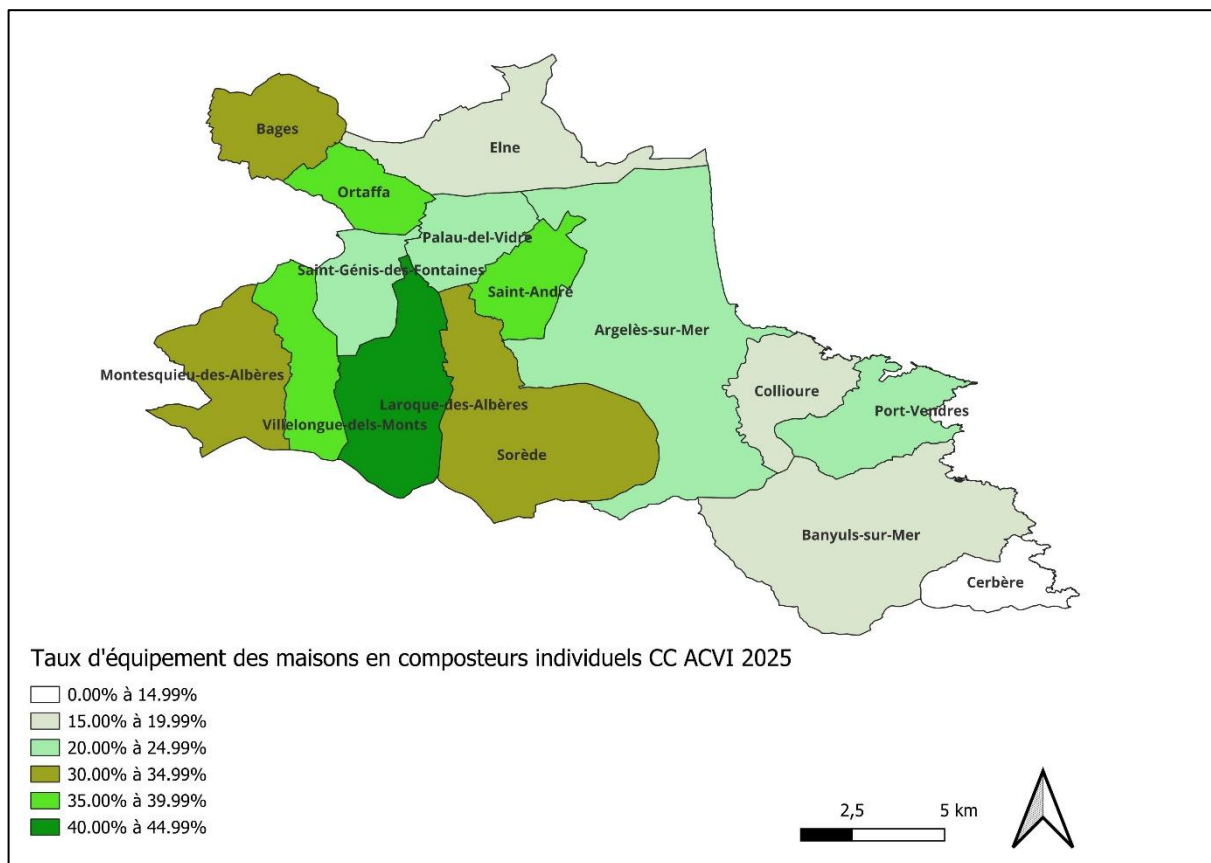


Figure 5 : Taux d'équipement des maisons en composteurs individuels en 2025

Les composteurs partagés

La CC ACVI déploie un parc de composteurs partagés sur son territoire. Pour ce faire, entre 2022 et 2023, la CC ACVI a installé 2 plateformes expérimentales (sur les communes de Saint-André et Saint-Genis-des-Fontaines) et formé ses agents (2 maitres-composteurs et 1 guide composteur), l'idée étant de maîtriser tous les aspects avant de déployer un plus grand nombre de plateformes. Le succès des plateformes expérimentales a conforté la CC ACVI dans sa volonté de déployer le compostage partagé sur tout son territoire, c'est pourquoi une étude d'implantation de composteurs partagés a été démarrée à la fin de l'année 2023 pour chaque commune de la CC ACVI. Suite à cette étude d'implantation, 13 plateformes de compostage partagé ont été installées en 2024 (11 composteurs de quartiers et 2 composteurs collectifs en pied d'immeuble). En 2025 ce sont 7 nouvelles plateformes (2 composteurs en établissements scolaires, 3 composteurs de quartiers et 2 composteurs collectifs en pied d'immeuble) qui ont été installées et une plateforme a été retirée. Ainsi en 2025, 26 plateformes de compostage étaient actives sur le territoire de la CC ACVI.

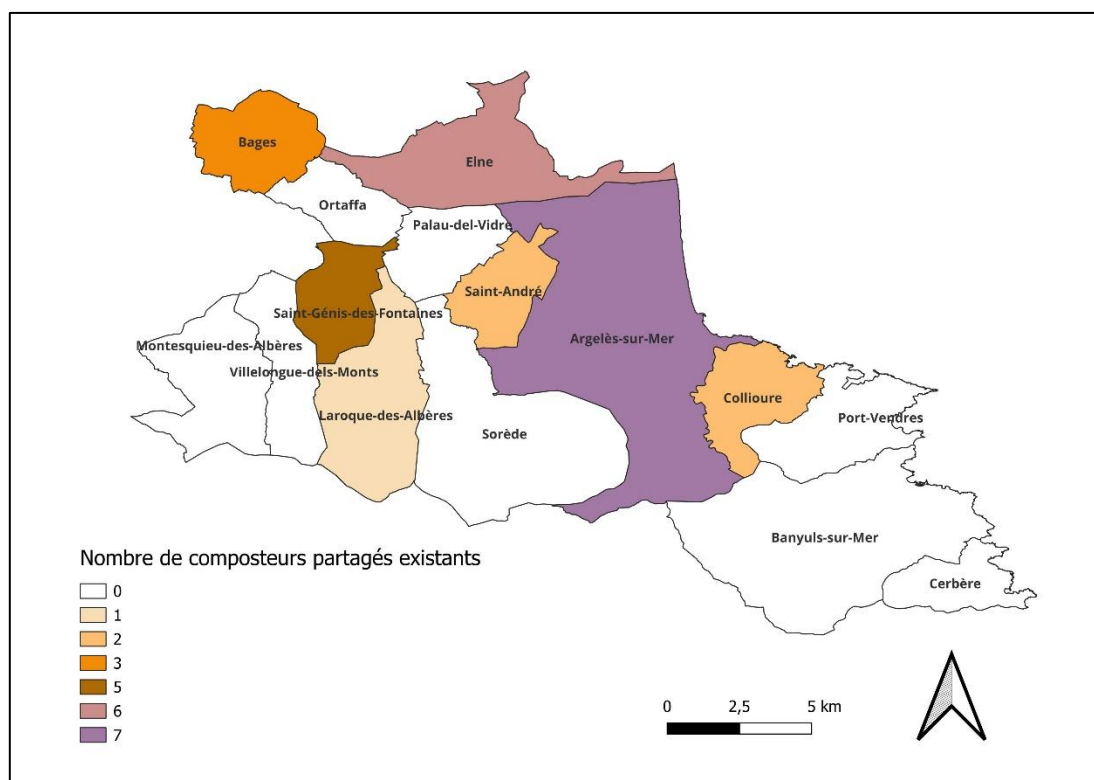


Figure 6 : Répartition des composteurs partagés sur le territoire de la CC ACVI



Tableau 2 : Les composteurs partagés de la CC ACVI

Commune	Type	Adresse	Année d'installation
Elne	Composteur de quartier	Impasse du puit	2025
Elne	Composteur de quartier	Impasse Pasteur	2025
Bages	Composteur autonome en établissement	Ecole	2025
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Collège	2025
Argelès-sur-Mer	Composteur de quartier	Résidence du Tamariguier	2025
Argelès-sur-Mer	Composteur de quartier (grutable)	Lavoir	2025
Collioure	Composteur collectif en pied d'immeuble	Résidence Grand Bleu Rue de la Tourette	2024
Collioure	Composteur collectif en pied d'immeuble	Résidence Val Saint-Elme Rue du Coma Chéric	2024
Bages	Composteur de quartier	Avenue du Général Fernand Olive	2024
Bages	Composteur de quartier	Place Baills	2024
Elne	Composteur de quartier	Place Gambetta	2024
Elne	Composteur de quartier	Place Kleber	2024
Elne	Composteur de quartier	Place du Planiol	2024
Elne	Composteur de quartier	Parking Sant Jordi	2024
Saint-André	Composteur de quartier	Rue du Canigou	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Ancien chemin royal	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Allée des moines	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Avenue du Canigou	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Cimetière	2024
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Ecole maternelle de la Granotère	2023
Saint-André	Composteur de quartier	Parking du stade	2023
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Ecole maternelle des Tamaris	2022
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Vieux lavoir	2022
Laroque-des-Albères	Composteur de quartier	Ancien boulodrome	2019
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Lycée Bourquin	2019 (retrait en 2025)
Argelès-sur-Mer	Composteur de quartier	Impasse Marguerite Jeasse	2014 (renouvelé en 2025)

Les actions en lien avec la Recyclerie

La CC ACVI accompagne la Recyclerie dans la promotion de ses actions et plus généralement dans la promotion du réemploi et de la réutilisation. Lors de chaque événement organisé par la Recyclerie dans ses locaux les ambassadeurs du tri de la CC ACVI tiennent un stand de sensibilisation.

Les ambassadeurs du tri de la CC ACVI dispensent régulièrement des formations à destination des agents en insertion de la Recyclerie afin de les sensibiliser à la prévention, la réduction et le tri des déchets. Inversement, la Recyclerie reçoit régulièrement des agents de la CC ACVI pour les sensibiliser sur ses actions et ses enjeux.

La Recyclerie

La Recyclerie est une association d'insertion qui a débuté son activité de récupération le 1^{er} décembre 2016 et a ouvert sa boutique le 11 mars 2017. En 2017, elle commence la collecte des encombrants sur le territoire des communes d'Argelès-sur-Mer, Bages et Elne. En 2018, la Recyclerie a étendu sa collecte des encombrants aux communes de Palau-del-Vidre et Sorède, puis Saint-André en 2019. A partir du 1^{er} Janvier 2022, la Recyclerie a commencé à collecter les communes de Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts.

A la fin de l'année 2025, la Recyclerie compte 43 agents dont 8 agents permanents, 34 agents en insertion et 1 agent en contrat professionnel. En 2025 la Recyclerie a permis 17 sorties positives. Au cours de l'année 57 salariés ont été accueillis.

Sur l'ensemble du territoire de la CC ACVI la Recyclerie a collecté 568 tonnes d'encombrants, dont 549 tonnes dans le cadre du marché de collecte des encombrants. La Recyclerie collecte également en dehors du territoire de la CC ACVI avec notamment des zones préservantes présentes dans les déchèteries d'autres collectivités et des rendez-vous hors du territoire. Au global la Recyclerie a collecté 790 tonnes. 30% des objets collectés sont réutilisés (vente en boutique) et le reste est dirigé vers des filières de valorisation matières.

Les ventes en boutique ont permis de générer 276 000€ de recettes pour 240 tonnes vendues. Le prix au kilogramme s'élève donc à 1,16€

En 2025, par rapport à 2024, la collecte a augmenté de 13,8%, le tonnage de vente a augmenté de 52.9%. Le taux de réutilisation lui a augmenté de 34,2% par rapport à 2024.

Tableau 3 : Récapitulatif activités de la Recyclerie

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs en insertion	4	12	19	23	26	31	28	30	37	34
Sorties positives	0	1	6	4	6	11	9	13	8	17
Tonnages détournés	320		458	428	465	611	731	680	694	790

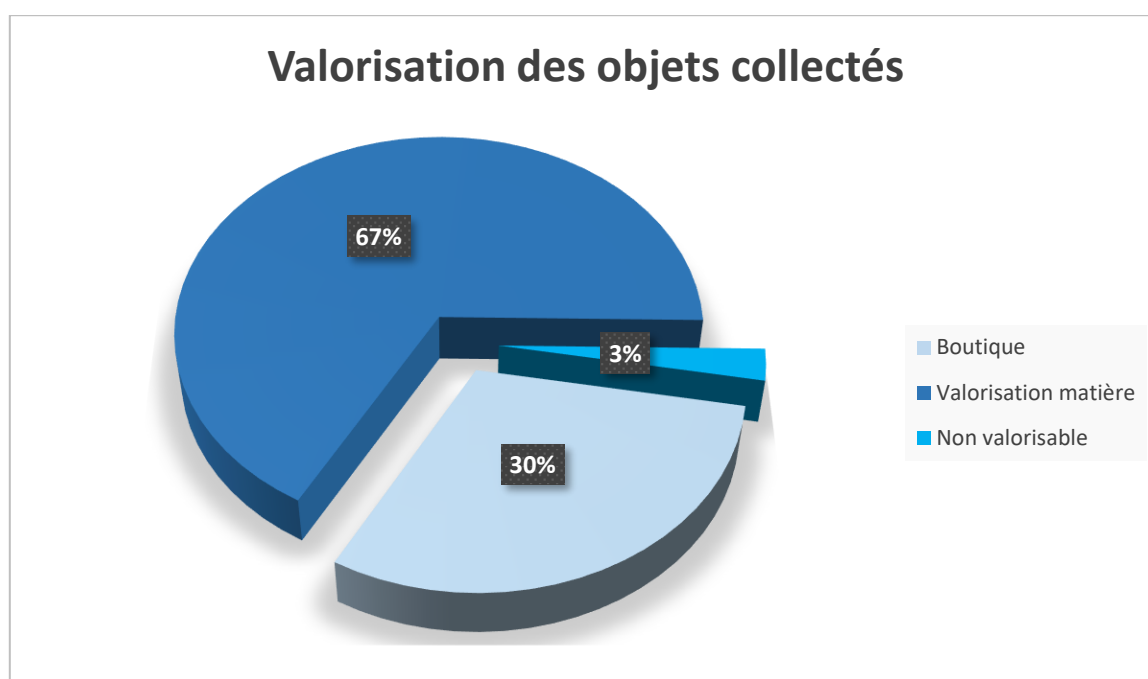


Figure 7 : Proportion d'objets valorisés

En 2025, sur 790 tonnes d'objets collectés (collecte encombrant, dons sur rdv et apports directs confondus) 240 tonnes sont revendues en boutique ; 530 tonnes sont démantelées pour une valorisation matière et seulement 20 tonnes ne peuvent pas être valorisées. La collecte des encombrants sur le territoire de la Communauté de Commune Albères Côte-Vermeille Illibérès représente 568 tonnes soit 71,9% des matériaux récupérés par la Recyclerie.

Les déchèteries

Cinq déchèteries desservent les 58 594 habitants de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérés. Ces déchèteries sont gérées en régie.

- La déchèterie d'Argelès-sur-Mer
- La déchèterie de Cerbère
- La déchèterie d'Elne
- La déchèterie de Laroque-des-Albères
- La déchèterie de Port-Vendres

Toutes les déchèteries de la CC ACVI accueillent les particuliers et les déchèteries d'Argelès-sur-Mer et Port-Vendres accueillent les déchets des professionnels.

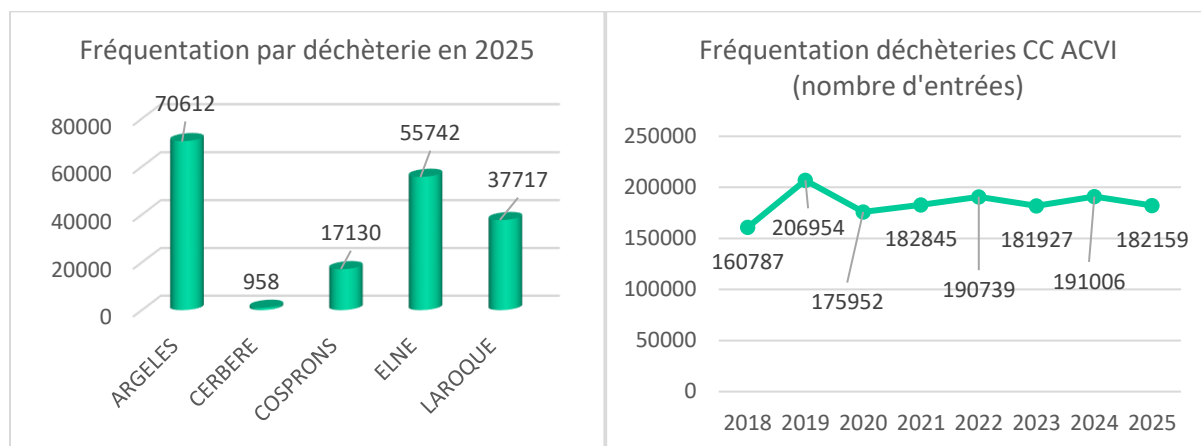
Les déchèteries de la CC ACVI accueillent les déchets suivants :



Au total en 2025, les déchèteries du territoire ont collecté 19 484 tonnes de déchets soit 812 tonnes de plus qu'en 2024. En 2025, le ratio par habitant de déchets déposés en déchèterie tous flux confondus est de 332, 53 kg/hab/an. Les trois principaux flux sont les déchets verts (5 631t), les gravats (5 234t) et les encombrants (2 897t).

La fréquentation en déchèteries

En 2025, 182 159 entrées ont été enregistrées sur l'ensemble des déchèteries de la CC ACVI. Le pic d'activité se situe au mois de Juillet avec 19 693 entrées et les entrées sont réparties de manière homogène sur les jours de la semaine.



A noter que le pont bascule de la déchèterie de Laroque-des-Albères a subi plusieurs pannes ne permettant pas de recenser correctement la fréquentation sur ce site. L'estimatif de fréquentation de la déchèterie de Laroque-des-Albères est d'environ 50 000 entrées en 2025.

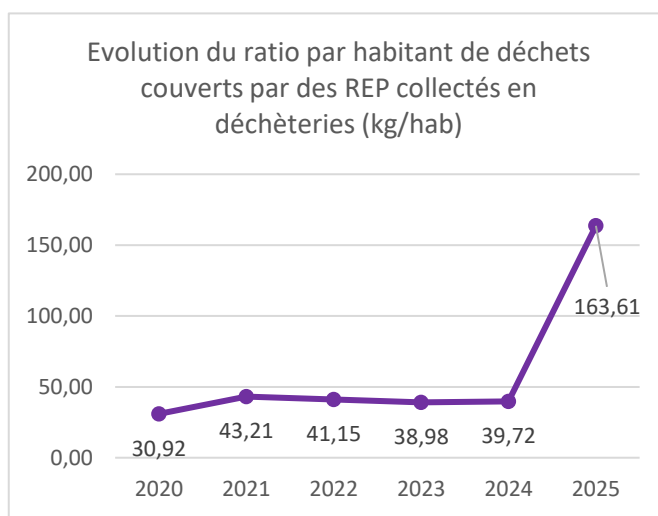
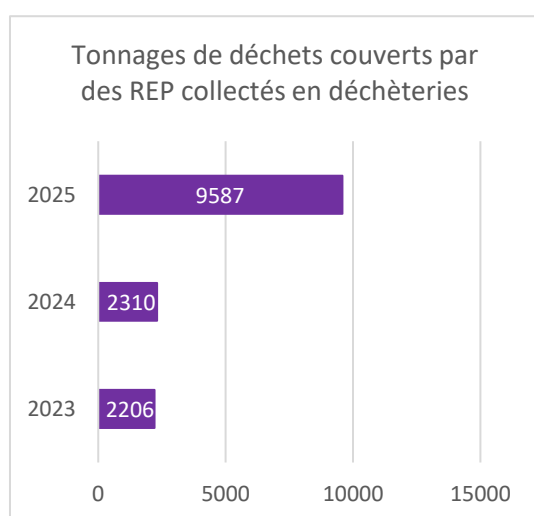
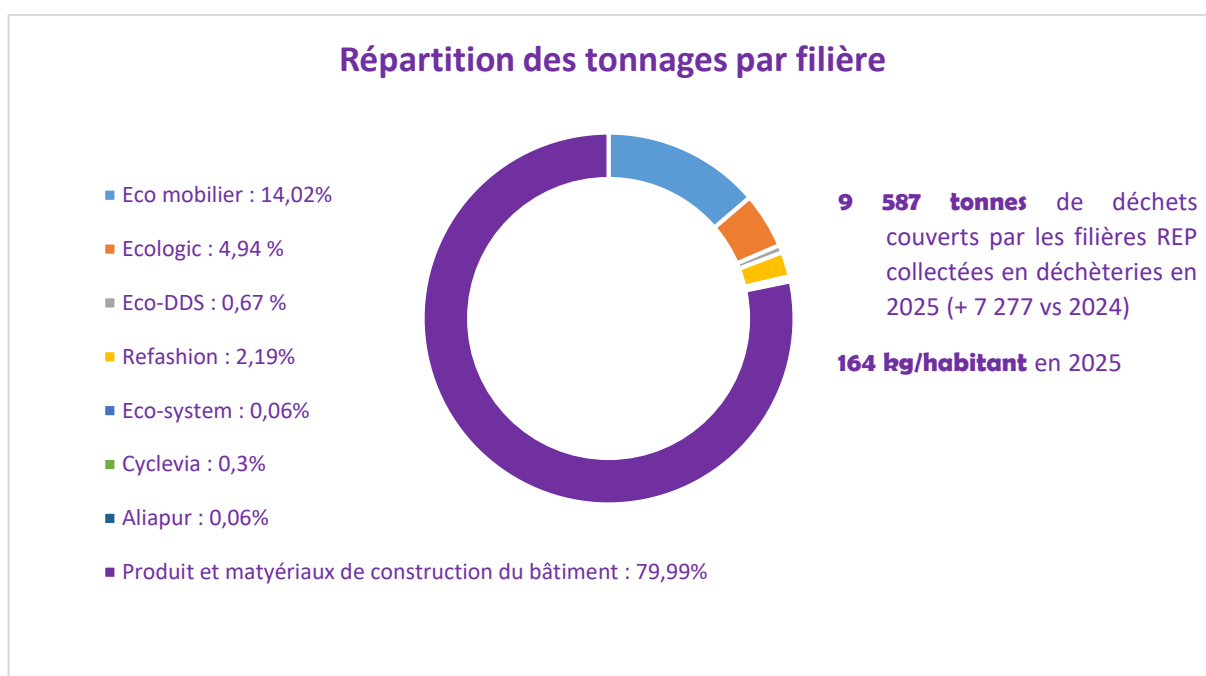
Les travaux réalisés en déchèteries

Des travaux d'entretien ont été réalisés sur les 5 déchèteries de la CC ACVI. Ces travaux ont permis de remettre à niveau certaines zones de stockage, de mettre en conformité les sites vis-à-vis de la réglementation concernant les installations classées ICPE et d'optimiser l'efficacité des sites et leur pérennité.

Les filières à Responsabilité Elargie Producteur (REP)

Dans le cadre de la Responsabilité Elargie Producteurs (REP), les Eco-Organismes ont pour mission, en application du principe pollueur-payeur, de prendre en charge la fin de vie des biens produits et équipements mis sur le marché par les entreprises et distributeurs.

Cette prise en charge peut être financière (versement aux collectivités d'une subvention pour aide à la collecte et/ou au traitement d'une catégorie de déchets) ou opérationnelle (l'éco-organisme missionne une entreprise chargée de la collecte, du transport et du traitement d'une catégorie de déchets). Dans le cadre de ses missions le SYDETOM66 est signataire des contrats avec les éco-organismes et reverse aux intercommunalités les soutiens financiers perçus. En 2025, la filière REP Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiments a fait son apparition, elle couvre les flux gravats, bois B, plâtre, menuiseries vitrées (nouveau flux) et amiante, ce qui augmente de manière très significative les tonnages couverts par une filière REP.



Les filières REP présentent dans les déchèteries de la CC ACVI sont :

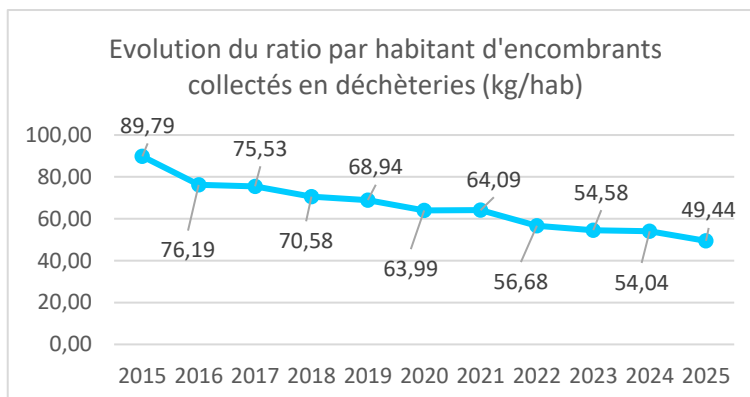
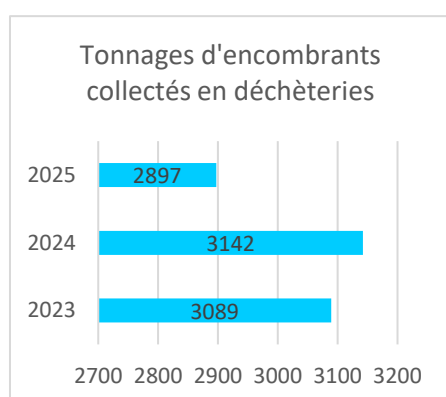
- **Eco-mobilier : Déchets d'éléments d'ameublement : 1 345 tonnes en 2025 (-262t vs 2024)**
- **Ecologic : 473,75 tonnes en 2025**
Dont :
 - **Déchets d'équipements électriques et électroniques : 466 tonnes en 2025 (+71t vs 2024)**
 - **Articles de sports et de loisirs : 7,55 tonnes en 2025 (-90kg vs 2025)**
 - **Articles de bricolage et de jardinage thermiques : 200 kg en 2025 (+120kg vs 2024)**
- **ECO-DDS : 64,49 tonnes en 2025**
Dont :
 - **Déchets diffus spécifiques : 64,17 tonnes en 2025 (+2,01t vs 2024)**
 - **Outils du peintre : 320 kg en 2025 (-20 kg vs 2024)**
- **Refashion : Textiles, linges de maison et chaussures : 210 tonnes en 2025 (-10t vs 2024)**
- **Eco-système : 5,43 tonnes en 2025**
Dont :
 - **Piles : 2,95 tonnes en 2025 (+971kg vs 2024)**
 - **Néons, ampoules : 2,48 tonnes en 2025 (+130kg vs 2024)**
 - **Extincteurs : 0 tonnes en 2025 (-284kg vs 2024)**
- **Cyclevia : Huiles : 32.22 tonnes en 2025 (+ 8,10t vs 2024)**
- **Aliapur : Pneus : 5,58 tonnes en 2025 (+860kg vs 2024)**
- **Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (Nouvelle filière REP 2025) : 7668,15 tonnes en 2025**
Dont :
 - **Plâtre : 451 tonnes en 2025 (+219t vs 2024)**
 - **Gravats : 5 234 tonnes en 2025 (-359t vs 2024)**
 - **MultiREP bois (*bois B*) : 1 949 tonnes en 2025 (+643t vs 2024)**
 - **Menuiseries vitrées : 17,55 tonnes en 2025 (+17,55t vs 2024)**
 - **Amiante : 16,60 tonnes en 2025**

Les Encombrants en déchèteries

Les encombrants collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux, les éléments non triés sont ensuite acheminés vers Calce ou Espira-de-l'Agly.



- **2 897 tonnes** d'encombrants collectées en déchèteries en 2025 (- 245t vs 2024)
- **49,44 kg/habitant** en 2025 (département : 64,74 kg/hab)
- **Coût de traitement : 186 €/tonne** (+16€ vs 2024)
- **Valorisation thermique à l'UTVE de Calce et Enfouissement à l'ISDND d'Espira-de-l'Agly**

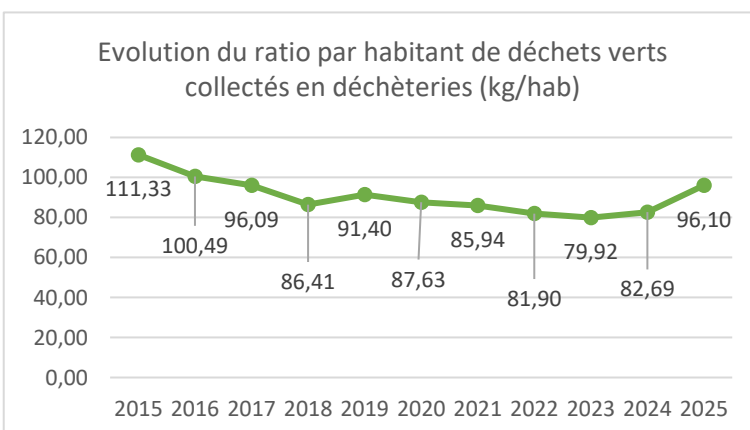
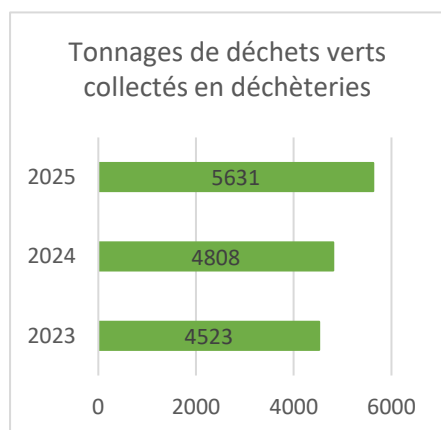


Les Déchets verts en déchèteries

Les déchets verts collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers la plateforme de compostage industrielle du SYDETOM 66 à Palau-del-Vidre.



- **5631 tonnes** de déchets verts collectées en déchèteries en 2025 (+ 823t vs 2024)
- **96,10 kg/habitant** en 2025 (département : 101,32 kg/hab)
- **Coût de traitement : 40 €/tonne** (pas d'évolution vs 2024)
- **Valorisation matière sur la plateforme de compostage industriel du SYDETOM66 à Palau-del-Vidre**

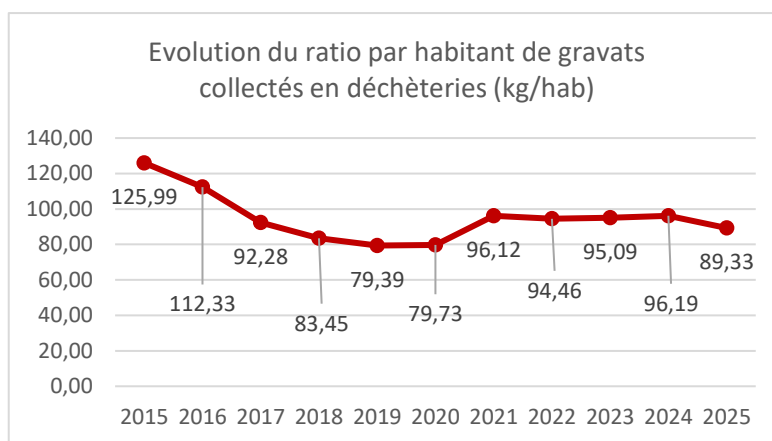
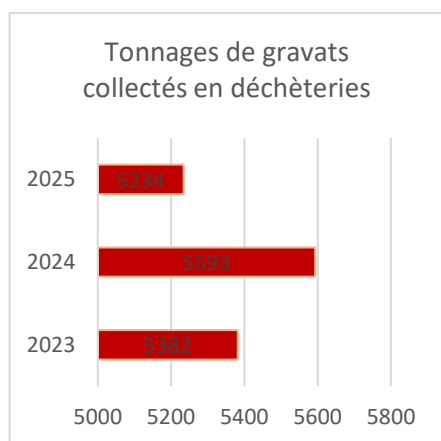


Les Gravats en déchèteries

Du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} juin 2025, les gravats collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TDA vers son site de traitement situé à Argelès-sur-Mer. A compter du 1^{er} juin 2025 la filière à Responsabilité Elargie Producteur (REP) Produit et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) a été mis en place, le flux gravats est couvert par cette filière REP. A compter de cette date les gravats ont été acheminés vers le site de traitement de Valormat à Trouillas et les coûts liés au flux gravats sont pris en charge par la filière REP.



- **5 234 tonnes** de gravats collectées en déchèteries en 2025 (-359t vs 2024)
- **89,33 kg/habitant** en 2025
- **Coût de traitement avant le 1^{er} Juin 2025 : 14,20€/tonne** (pas d'évolution vs 2024)
- **Coût de traitement après le 1^{er} Juin 2025 : 0€/tonne** (-14,20€ vs 2024)

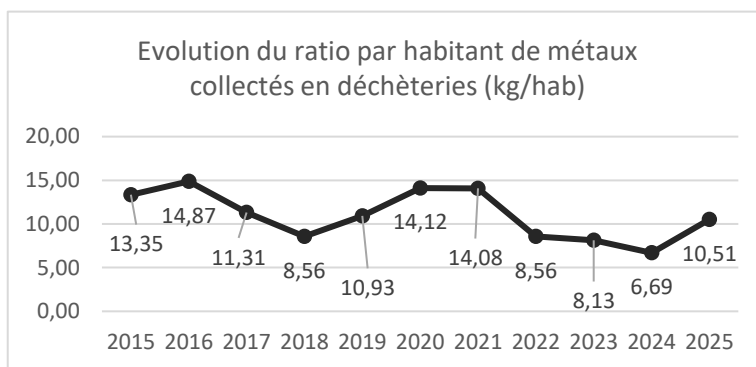
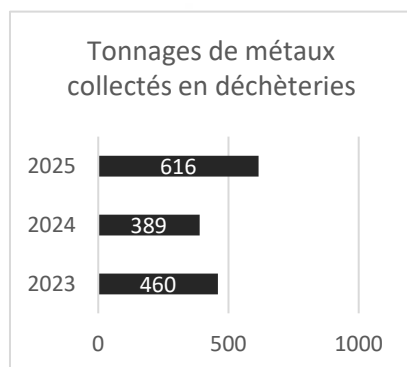


Les Métaux en déchèteries

Les métaux collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.



- **616 tonnes** de métaux collectées en déchèteries en 2025 (+227t vs 2023)
- **10,51 kg/habitant** en 2025
- **Prix moyen de revente : 107,82 €/tonne** (-45,18€ vs 2024)

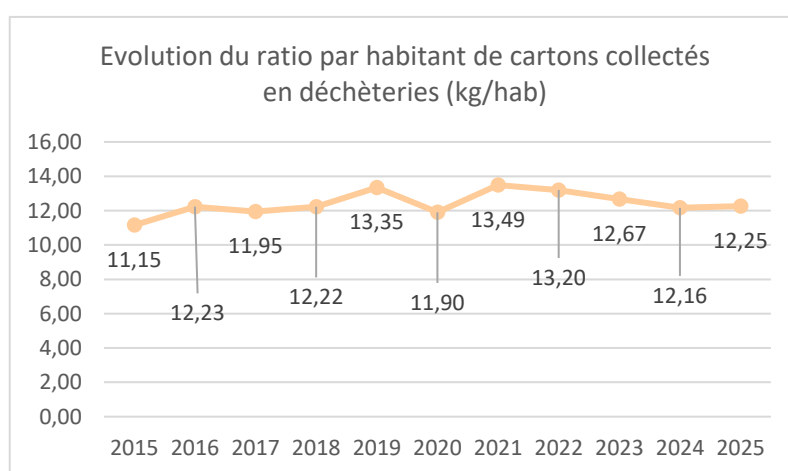
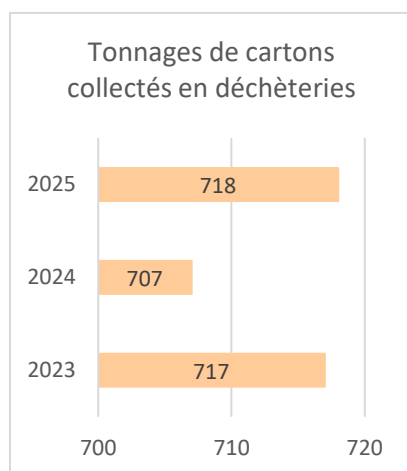


Les cartons en déchèteries

Les cartons collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.



- **718 tonnes** de cartons collectées en déchèteries en 2025 (+11t vs 2024)
- **12,25 kg/habitant** en 2025
- **Prix moyen de revente : 56,80 €/tonne** (+2,92€ vs 2024)

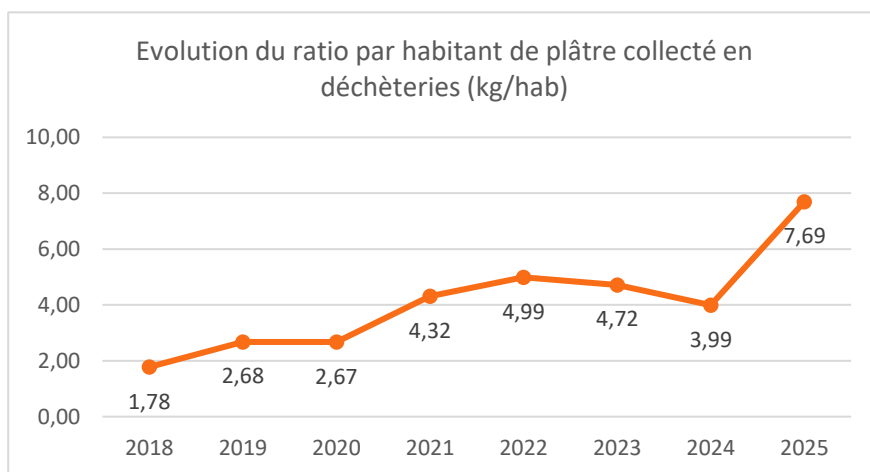
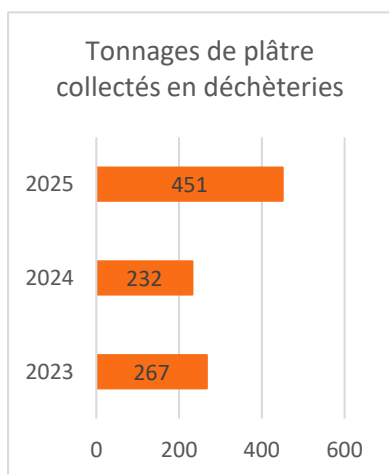


Le Plâtre en déchèteries

Le plâtre collecté en déchèteries est acheminé par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux. A compter du 1^{er} juin 2025 la filière à Responsabilité Elargie Producteur (REP) Produit et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) a été mis en place, le flux plâtre est couvert par cette filière REP. A compter de cette date la gestion opérationnelle et les coûts liés au flux plâtre sont pris en charge par la filière REP.



- **451 tonnes** de plâtre collectées en déchèteries en 2025 (+219t vs 2024)
- **7,69 kg/habitant** en 2025
- **Coût de traitement avant le 1^{er} Juin 2025 : 103,20 €/tonne**
- **Coût de traitement après le 1^{er} Juin 2025 : 0 €/tonne**

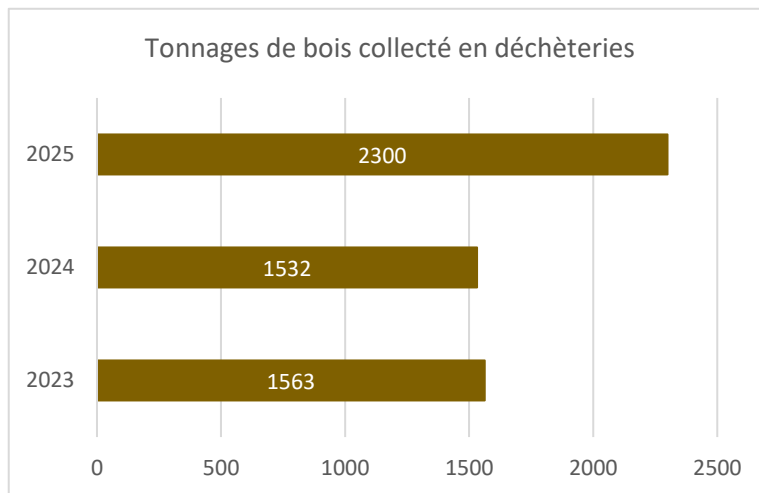
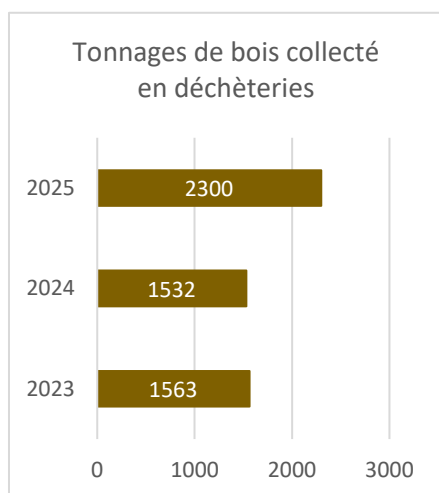


Le bois en déchèteries

Le bois collecté en déchèteries est acheminé par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux. A compter du 1^{er} juin 2025 la filière à Responsabilité Elargie Producteur (REP) Produit et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) a été mis en place, le flux bois B est couvert par cette filière REP. A compter de cette date la gestion opérationnelle et les coûts liés au flux bois B sont pris en charge par la filière REP. Le flux bois A (palettes cagettes) reste à la charge de la CC ACVI.



- **2 300 tonnes** de bois collectées en déchèteries en 2025 (+ 768 vs 2024)
Dont **1 949 tonnes de bois B** (+144t vs 2024) et **350 tonnes de bois A** (+119t vs 2024)
- **39,25 kg/habitant** en 2025
- **Coût de traitement avant le 1^{er} Juin 2025 : 58,20 €/tonne** (bois B) et **9,20 €/tonne** (bois A)
- **Coût de traitement après le 1^{er} Juin 2025 : 0 €/tonne** (bois B) et **9,20 €/tonne** (bois A)



Les pneus en déchèteries

Une partie des pneus n'est pas couverte par la filière REP Aliapur. Ces déchets pneus sont acheminés par l'entreprise Trebut vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.



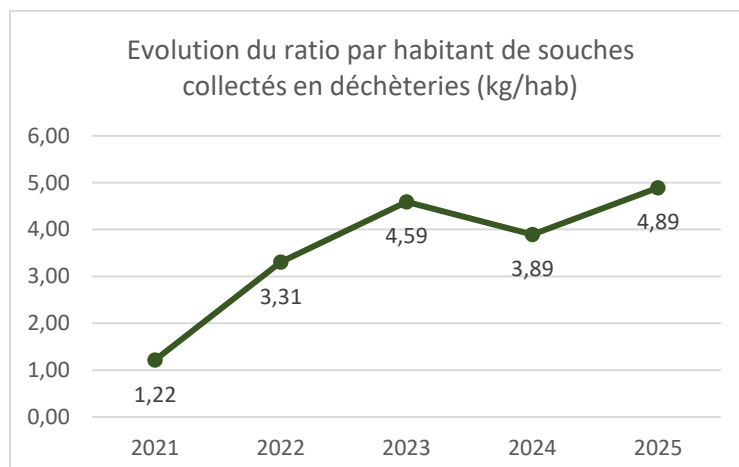
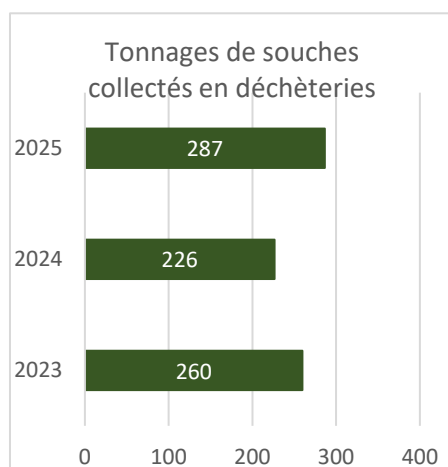
- **2,04 tonnes** collectées en déchèteries en 2025 (+860kg vs 2024), à noter que 5,58 tonnes supplémentaires sont traitées dans le cadre de la filière REP Aliapur
- **0,03 kg/habitant** en 2025
- **Coût de traitement en 2025 : 470 €/tonne**

Les souches en déchèteries

Les souches collectées en déchèteries sont acheminées par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.



- **283 tonnes** de souches collectées en déchèteries en 2025 (+60t vs 2024)
- **4,89 kg/habitant** en 2025
- **Coût de traitement en 2025 : 92 €/tonne** (pas d'évolution vs 2024)



Les déchets diffus spécifiques hors périmètre en déchèteries

Une partie des déchets diffus spécifiques n'est pas couverte par la filière REP Eco-DDS. Ces déchets dits « hors-périmètre » sont acheminés par l'entreprise Triadis vers la région de Béziers pour un tri du flux.



- **36,90 tonnes** collectées en déchèteries en 2025 (+1,71t vs 2024)
- **0,63 kg/habitant** en 2025
- **Coût de traitement en 2025 : selon marché**

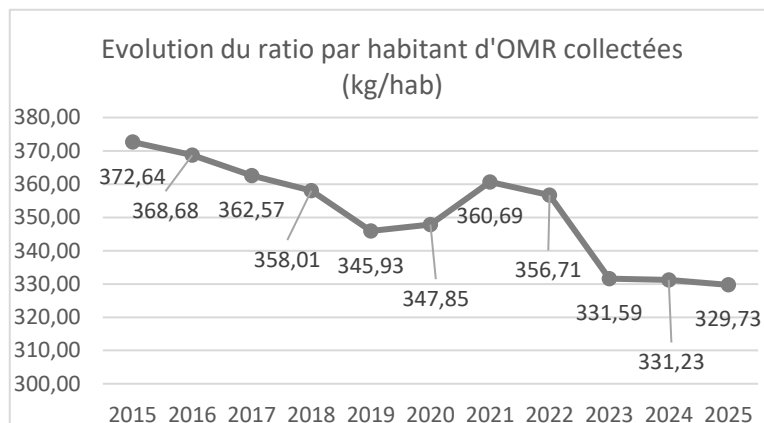
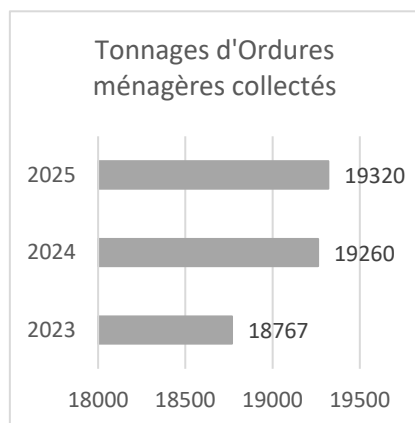
La collecte des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est une prestation réalisée en régie, que ce soit pour la collecte en porte à porte ou pour la collecte des points d'apports volontaires (Colonnes aériennes et enterrées).



- **19 320 tonnes** d'ordures ménagères collectées en 2025 (+ 80t vs 2023)
- **329.72 kg/habitant** collectés en 2025 (département : 314kg/hab)
- **Coût de traitement : 99 €/tonne**
- **Valorisation thermique à l'UTVE de Calce**



Les tonnages d'OMR sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérès ont augmenté de 60t soit 0,3%. Toutefois, le ratio par habitant collecté a très légèrement diminué par rapport à 2024 ce qui signifie que l'augmentation des tonnages collectés est due à l'augmentation de la population sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérès.

Les Ordures Ménagères collectées sont acheminées par les camions de la CC ACVI jusqu'aux Centres de Transfert du Pont du Tech à Argelès-sur-Mer et de Cosprons à Port-Vendres. Des semi-remorques à fond mouvant des sociétés prestataires OURRY-VAILLS et LLOVERAS se chargent ensuite de transférer les déchets vers l'Unité de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce.

Les Centres de Transfert du Pont du Tech à Argelès-sur-Mer et de Cosprons à Port-Vendres ainsi que le transport vers le Centre de tri et l'UTVE à Calce sont gérés par le SYDETOM66. Ces infrastructures réceptionnent l'ensemble des déchets ménagers produits par la CC ACVI (Ordures Ménagères et Emballages Ménagers Recyclables).

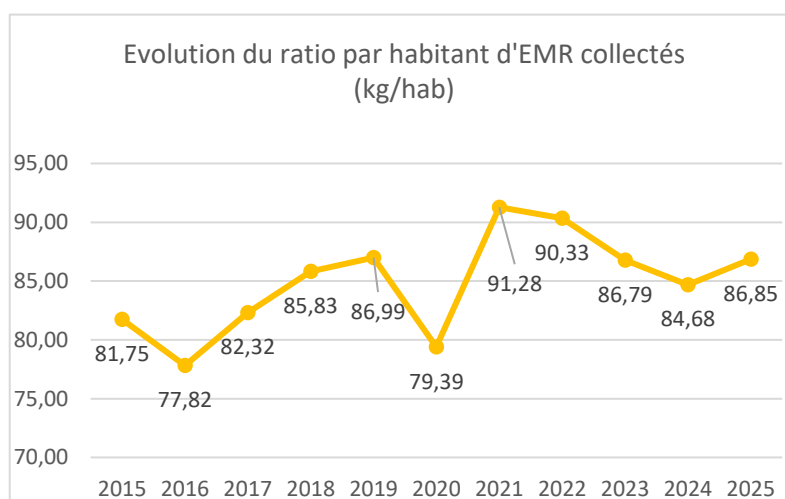
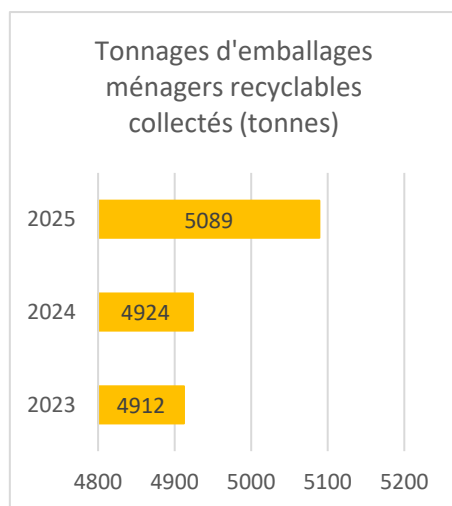
Les Emballages Ménagers Recyclables

Sur le territoire de la CC ACVI, les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) sont collectés en porte à porte et en points d'apports volontaires. La prestation de collecte en porte à porte est réalisée en régie, le mode de collecte est le conteneur individuel ou bac de regroupement de 35 à 750 litres. Au 1^{er} Juillet 2023 la compétence collecte des points d'apports volontaires EMR et le marché de prestation avec Véolia ont été transférés du Sydetom66 vers la CC ACVI. La CC ACVI a alors réalisé un avenant au marché existant afin que la collecte des points d'apports volontaires EMR soit réalisée par le l'entreprise Véolia du 1^{er} Juillet 2023 au 31 Janvier 2024. Depuis 1^{er} Février 2024 la CC ACVI collecte les points d'apports volontaires d'EMR en régie.

En 2025, 5 089 tonnes d'EMR ont été collectées en porte à porte et en points d'apports volontaires contre 4 924 tonnes en 2024.



- **5089 tonnes** d'emballages ménagers recyclables collectées en 2025 (+ 165t vs 2024)
- **86.85 kg/habitant** collectés en 2025 (département : 60 kg/hab)
- **Coût de traitement : 38 €/tonne**
- **Valorisation matière vers la France** (bouteilles PET incolore, colore, bouteilles PEHD PP, acier, aluminium), **vers l'Espagne** (papier, carton, bouteilles PEHD PP, acier, aluminium), **et vers le Portugal** (bouteilles PEHD PP et films plastiques)



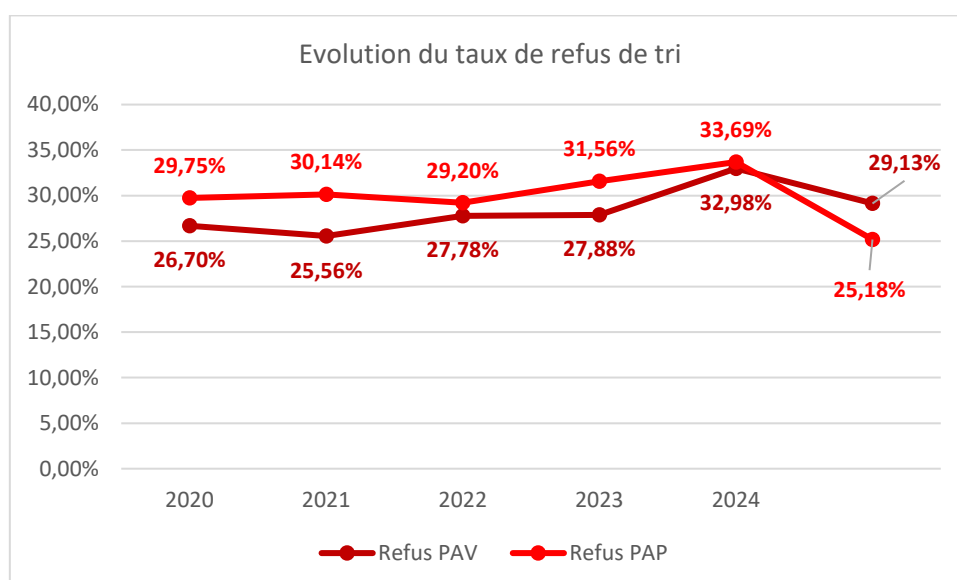
Le Sydetom66 assure l'acheminement des EMR issus de la collecte sélective vers son centre de tri, situé à Calce (66), par l'intermédiaire de camions. Ils sont triés, puis chaque type de déchet est expédié vers les filières de recyclage spécifiques désignées par Citeo ou choisies par le Sydetom66.

Les Refus de tri

Il arrive régulièrement que des déchets contenus dans le flux Emballages Ménagers Recyclables soient refusés au centre de tri car ils ne devraient pas se trouver là. Les refus de tri sont à la hausse depuis 2023.



- **29,13% de refus de tri** pour les déchets issus de points d'apports volontaires (PAV) en 2024 (département : 27,17%)
- **25,18% de refus de tri** pour les déchets issus de bacs individuels (PAP) en 2024 (département : 25,99%)
- **Coût de traitement : 122 €/tonne** (contre 99€/tonne si directement mis en ordures ménagères)
- **Déclassement en ordures ménagères pour valorisation thermique**



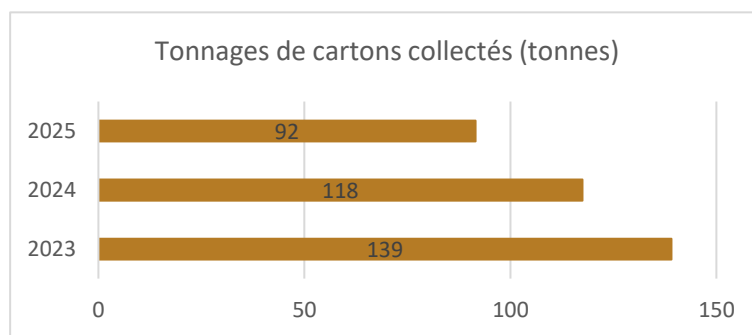
Une baisse importante des refus de tri a été constatée sur les PAV et en PAP. Elle est plus marquée sur le PAP. Cette baisse est très probablement due à la réalisation de travaux sur le centre de tri de Calce. En effet, fin 2024 et début 2025, le Sydetom66 a fait réaliser par son délégataire des travaux de modernisation de la chaîne de tri. Ces travaux se sont traduits par la refonte de la chaîne de tri des plastiques, l'installation de quatre nouvelles machines de tri optique et le changement de la maille du trommel, désormais de taille plus réduite. Ces travaux ont permis une amélioration du taux de captation des plastiques, un recyclage total des plastiques et fines de 5 à 8 cm, une amélioration de la qualité du tri des fibreux et une réduction du refus de tri. En parallèle les actions de prévention menées par les ambassadeurs du tri telles que le contrôles des bacs individuels de tri en amont des collectes ont permis d'accentuer la diminution des refus de tri notamment sur la partie PAP.

Les Cartons

Chaque été la CC ACVI met en place une collecte des cartons pour les commerçants de la Côte Vermeille. Les cartons sont collectés en vrac puis déposés dans la benne à carton de la déchèterie de Cosprons.



- **92 tonnes** de cartons collectées en 2025 (- 26t vs 2024)

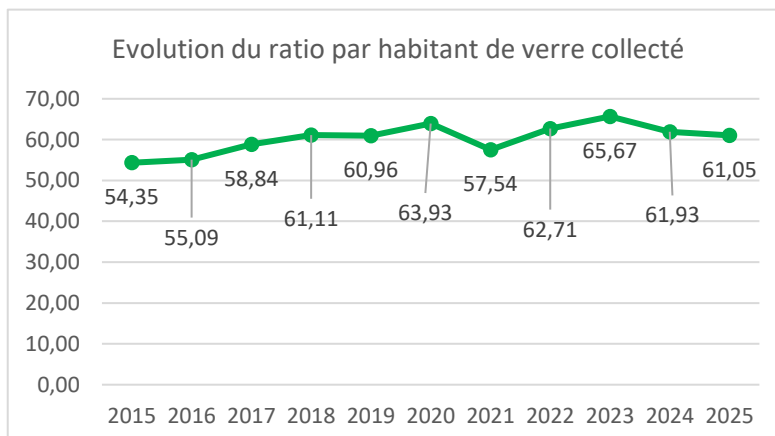
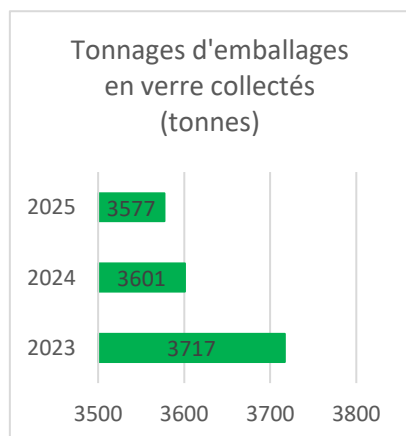


Les Emballages en Verre

Le mode de pré-collecte est l'apport volontaire en colonnes à verre, et ce sur tout le territoire de la CC ACVI. La collecte des points d'apports volontaires est réalisée par le prestataire Vial-Mineris par l'intermédiaire du SYDETOM66 qui possède la compétence « collecte du verre ».



- **3 577 tonnes** d'emballages en verre collectées en 2025 (- 24t vs 2024)
- **61,05 kg/habitant** collectés en 2024 (département : 36,31 kg/hab)
- **Coût de traitement : 35 €/tonne**
- **Valorisation matière dans des verreries de Béziers et du Nord de Barcelone**



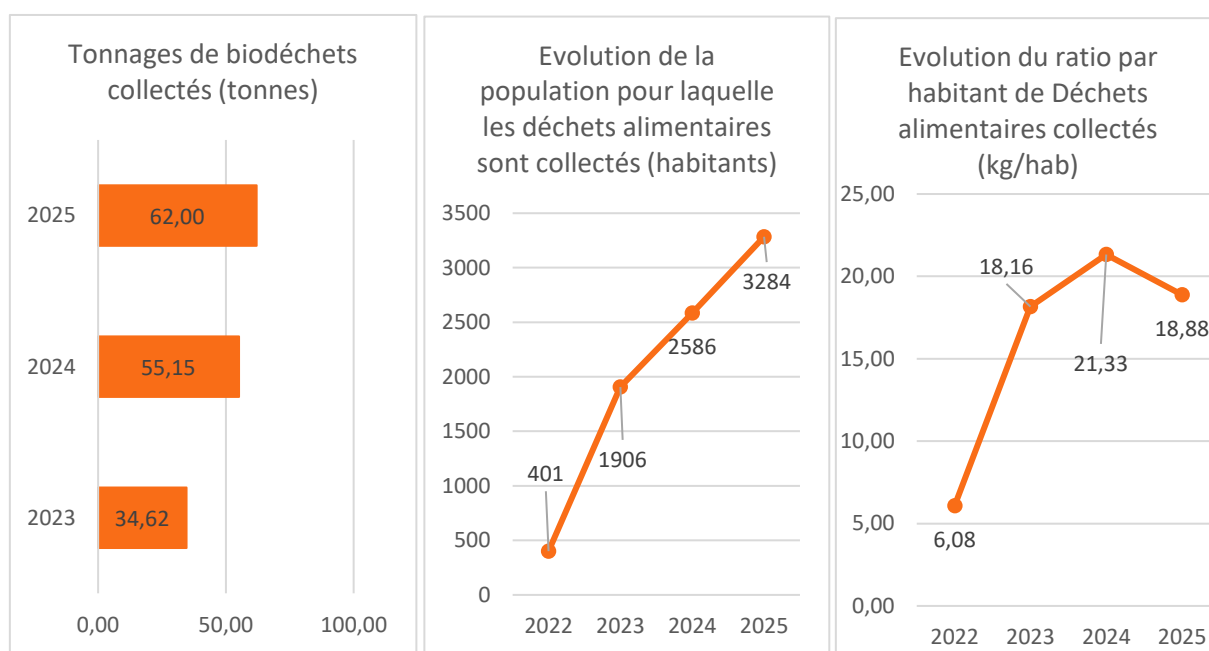
Une légère diminution des tonnages est observée en 2025 (- 24t tonnes de verre collectées par rapport à 2024). Cette réduction est également présente sur le ratio par habitant collecté ce qui indique une légère baisse de la performance de collecte. Cette diminution peut être due à une meilleure prévention des emballages en verre et à un changement des habitudes de consommation.

Les Déchets alimentaires

Depuis la fin de l'année 2022 et dans le cadre de son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des déchets alimentaires la CC ACVI a mis en œuvre une collecte des déchets alimentaires sur certaines zones de son territoire. La prestation de collecte en porte à porte est réalisée en régie, le mode de pré-collecte est le conteneur individuel 120L avec réducteur de cuve 40L. En 2025, la collecte des déchets alimentaires a permis de détourner 62 tonnes de déchets alimentaires des ordures ménagères.



- **62 tonnes** de Déchets alimentaires collectées en 2025 (+ 5t vs 2024)
- **18,33 kg/habitant** collectés en 2024
- **Coût de traitement : 40 €/tonne** (-46 € vs 2024)
- **Valorisation matière sur la plateforme de compostage industriel du SYDETOM66 à Argelès-sur-Mer**



La CC ACVI transporte les déchets alimentaires vers la plateforme de compostage industriel du SYDETOM66 située à Argelès-sur-Mer. Les déchets alimentaires ainsi déposés sont ensuite compostés en mélange avec les déchets verts issus des déchèteries de la CC ACVI.

Les Encombrants collectés par la Recyclerie

La collecte des encombrants est organisée de plusieurs manières différentes en fonction des communes. Depuis 2022, 11 communes sont collectées en prestation de service par la Recyclerie (soit 45 483 habitants), les 4 autres communes organisent la collecte des encombrants en régie.

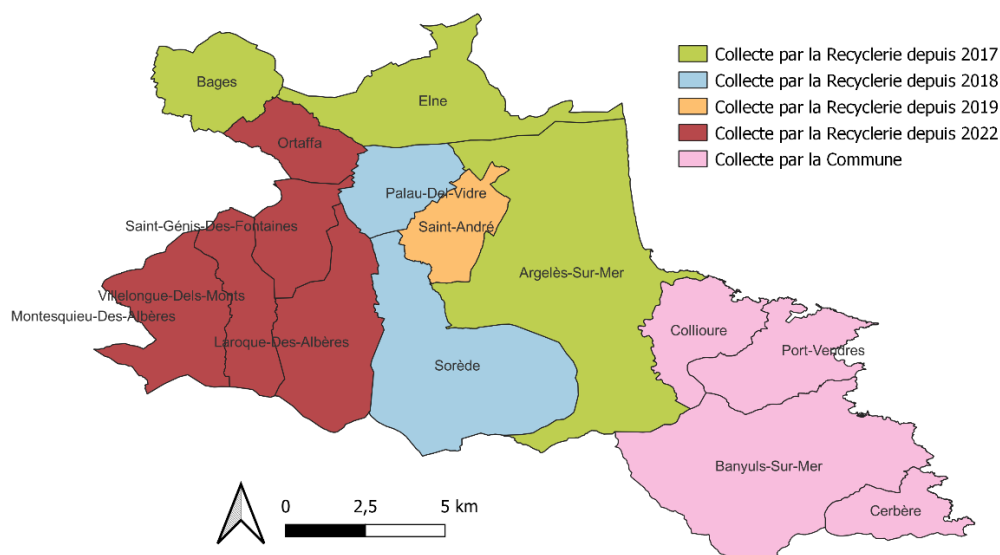
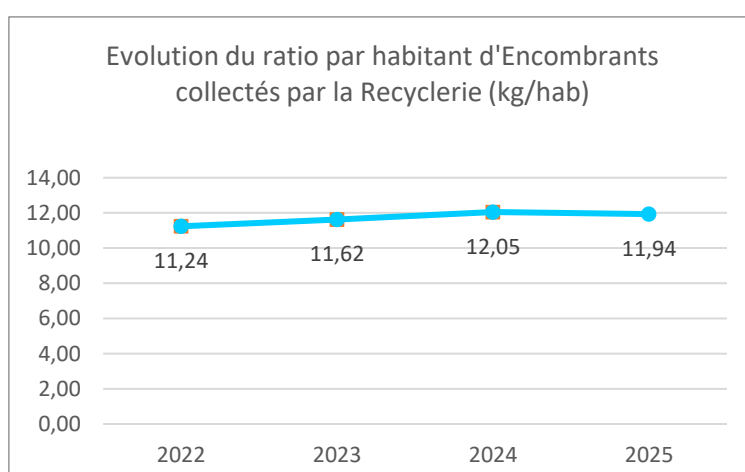
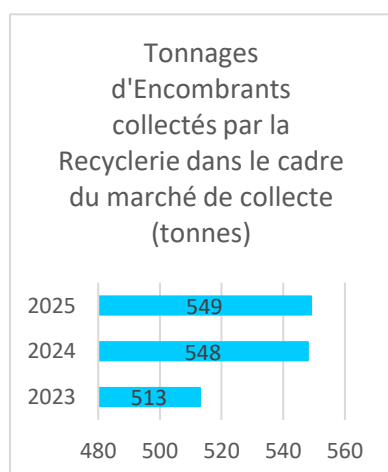


Tableau 4 : Prestataires de collecte des encombrants



- **549 tonnes** d'Encombrants collectées en 2025 (+ 1t vs 2024)
- **11,94 kg/habitant** collectés en 2024
- **Réemploi (30% du flux) et valorisation matière** (reste du flux)



En 2024, dans le cadre de son marché de prestation pour la collecte des encombrants sur les 11 communes concernées, la Recyclerie a collecté 548 tonnes.

Les Déchets Verts

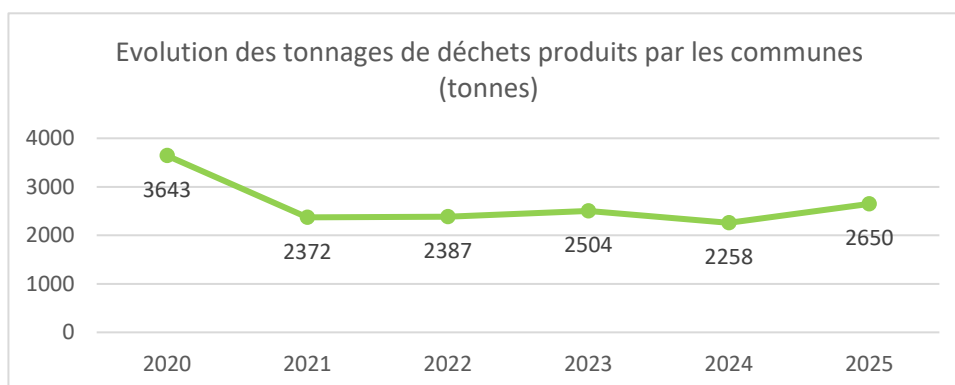
La collecte des déchets verts est réalisée en régie par la plupart des communes, les autres communes invitent leurs habitants à déposer leurs déchets verts directement en déchèteries.



Les communes qui collectent les déchets verts sur demande sont les suivantes :

- Argelès-sur-Mer
- Bages
- Banyuls-sur-Mer
- Cerbère
- Collioure
- Elne
- Montesquieu-des-Albères
- Palau-del-Vidre
- Port-Vendres
- Villelongue-dels-Monts

2 258 tonnes issues de la collecte des déchets verts en porte à porte et de l'entretien des espaces verts communaux sont apportées directement par les communes sur les installations du SYDETOM66.

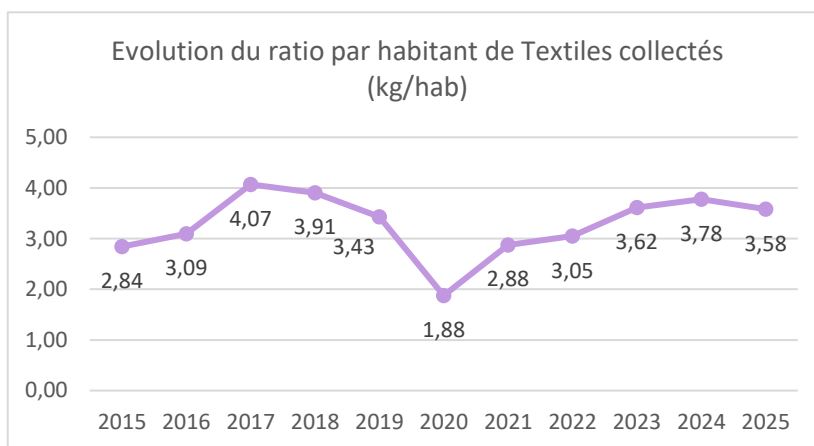


Les Textiles

L'entreprise d'insertion Le Relais assure la collecte des colonnes textiles depuis avril 2020. En 2022, de nombreux dysfonctionnements ont pu être mis à jour permettant une optimisation de la collecte à partir de 2023. En 2025 le territoire de la CC ACVI est équipé de 64 colonnes.



- **210 tonnes** de Textiles collectées en 2024 (+ 15t vs 2023)
- **3,58 kg/habitant** collectés en 2024 (département 3,12kg/hab)
- **Réutilisation en France et en Afrique, Valorisation matière :** fabrication d'isolant et de chiffons d'essuyage



Les Ordures Ménagères Résiduelles des Campings

Jusqu'au 1er Janvier 2022 le Sydetom66 facturait à la CC ACVI le traitement des ordures ménagères résiduelles directement apportées sur ses infrastructures par des apporteurs directs (ex : campings) en se basant sur un tarif de référence à la tonne d'ordures ménagères incinérées. Ce tarif intégrait le traitement des Ordures Ménagères apportés en direct et les coûts collecte et de traitement des Emballages Ménagers Recyclables et des Emballages en Verre. Afin d'être à l'équilibre dans ses finances la CC ACVI refacturait à l'euro prêt les campings.

A compter du 1er Janvier 2022 le Sydetom66 a mis en œuvre la tarification par flux impliquant la facturation à la CC ACVI de tous les flux (Ordures Ménagères, Emballages Ménagers Recyclables, Verre ainsi qu'une part fixe basée sur la population du territoire). Toutefois pour la facturation des professionnels par la CC ACVI, un tarif à la tonne d'ordures ménagères incinérée validé par le Sydetom66 a été maintenu. Sur les années 2022, 2023 et 2024 ce tarif s'élevait à 195€/tonne.

Depuis le 1er Janvier 2025 le Sydetom66 ne fournit plus de tarif à la tonne d'ordures ménagères incinérées. La CC ACVI a donc dû mettre en place un tarif permettant de refacturer aux campings le traitement des Ordures Ménagères directement apportées sur les infrastructures du SYDETOM66 tout en y intégrant des coûts de collecte et de traitement des Emballages Ménagers Recyclables ainsi que des coûts de traitements des Emballages en Verre et des Refus de tri (puisque les campings ont recours aux services de la CC ACVI et du SYDETOM66 pour assurer la collecte et de traitement des Emballages Ménagers Recyclables et des Emballages en Verre)

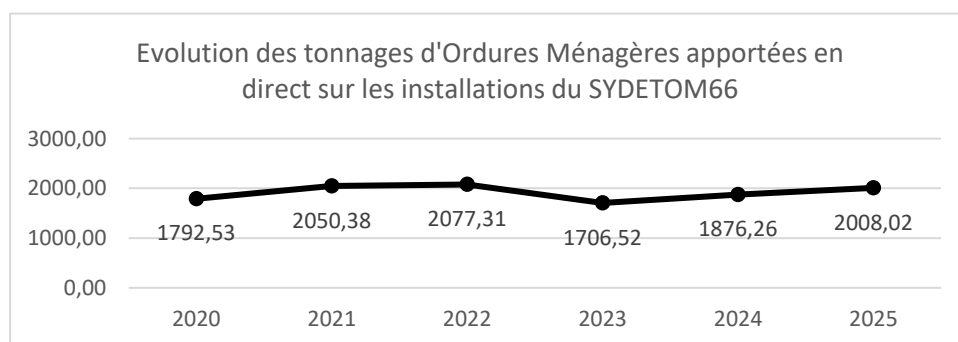
Ainsi, la formule de calcul utilisée est la suivante :

Tarif Ordures Ménagères Incinérées = Coûts de traitement (OM + EMR x 0.25 + Verre x 0.175) + Coût de gestion administrative + Coût de collecte EMR + Coût refus de tri (EMR x 0.25 x Taux d'erreur de tri)

Ce qui donne pour l'année 2025 :

Tarif Ordures Ménagères Incinérées = Coûts de traitement (99€/t + 38€/t*0.25 + 35€/t*0.175) + Cout de gestion administrative (3.91€) + Cout de collecte EMR (274.5€*0.25) + Cout refus de tri (122€/t*0.25*0.3298) = 197.23€/t

En 2025, 2008 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont directement été apportées sur les infrastructures du SYDETOM66 par des apporteurs directs (ex : campings). Dans ce cadre-là les apporteurs en direct ont été refacturés par la CC ACVI au tarif de 197,23 € la tonne incinérée.



Le service maintenance des containers

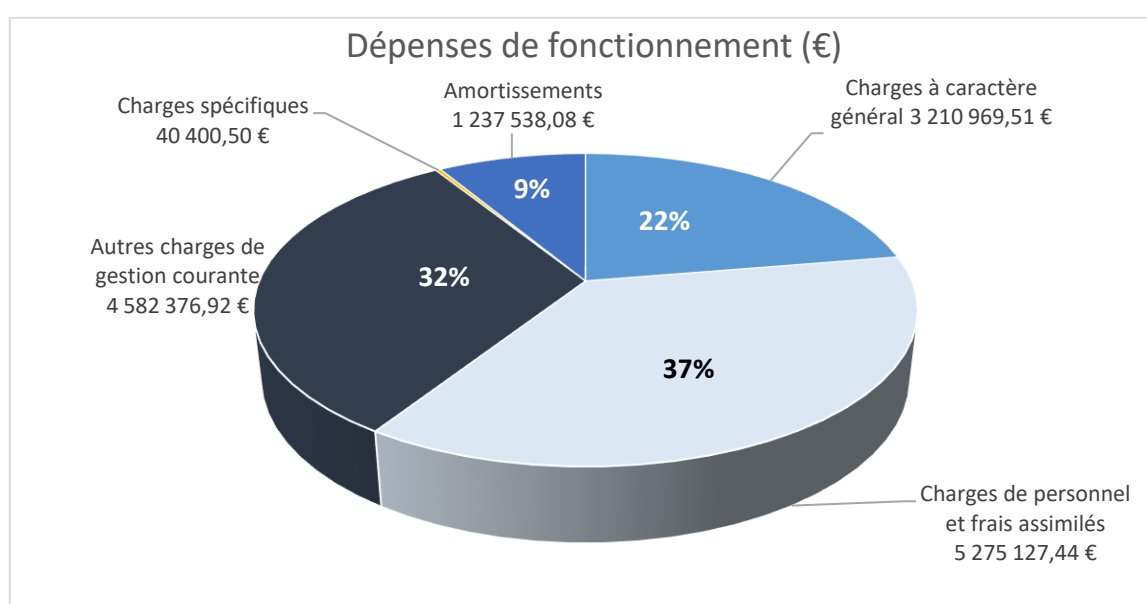
Le Pôle de déchets de la CC ACVI dispose d'un service de maintenance des containers (MAC), ce service a pour mission de réaliser les remplacements des bacs cassés, disparus ou trop petits et les livraisons des nouveaux bacs. En 2025, le service MAC a réalisé 2337 interventions. Les bacs usagers qui sont retirés du parc sont démantelés et les cuves en plastiques dirigées vers une filière de valorisation. Ainsi en 2025, 23,22 tonnes de cuves en plastique PEHD ont pu être vendues en vue d'être recyclées.

Les indicateurs financiers

A compter du 1^{er} Janvier 2024 la Direction Valorisation des Déchets est passé du budget principal à un nouveau budget annexe.

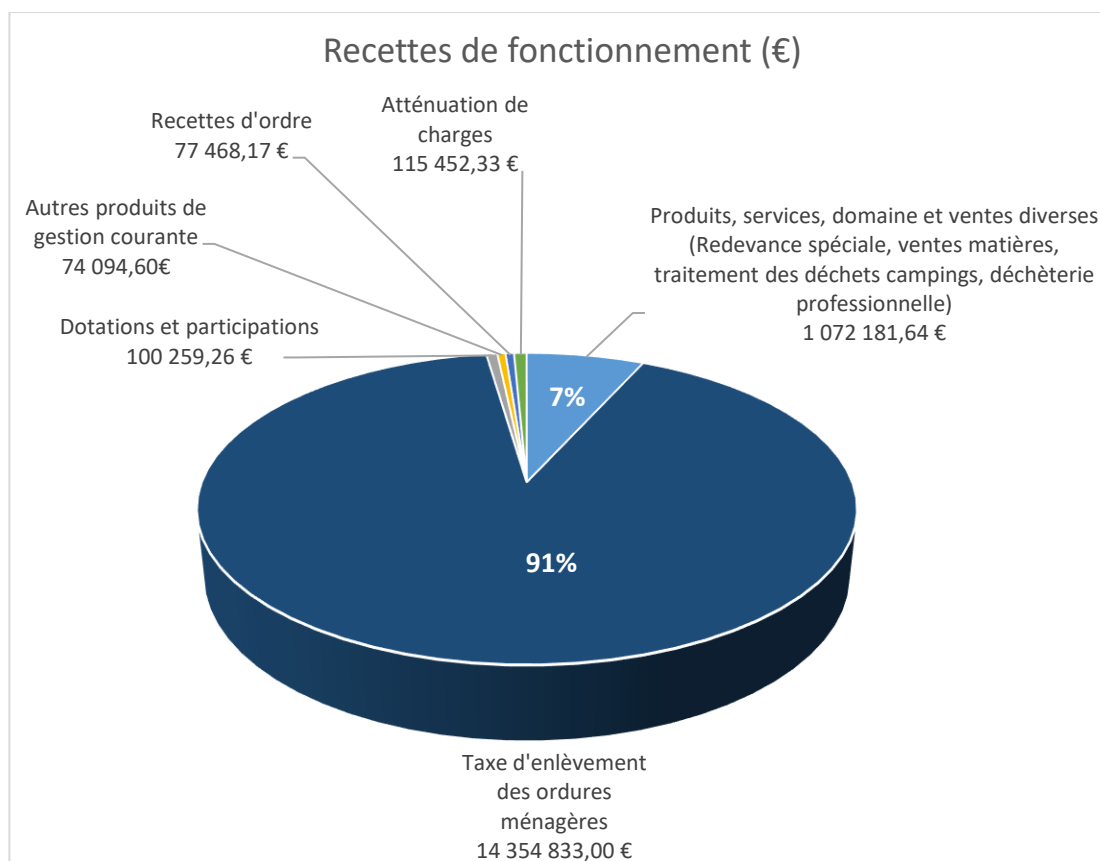
Les dépenses de fonctionnement

En 2025, le montant des dépenses de fonctionnement prévu au stade du budget primitif et des décisions modificatives de la Direction Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibérés s'élevait à 15 691 06,39€. Il a été réalisé à 91,43%, soit 14 346 412,45 € de réalisations.



Les recettes de fonctionnement

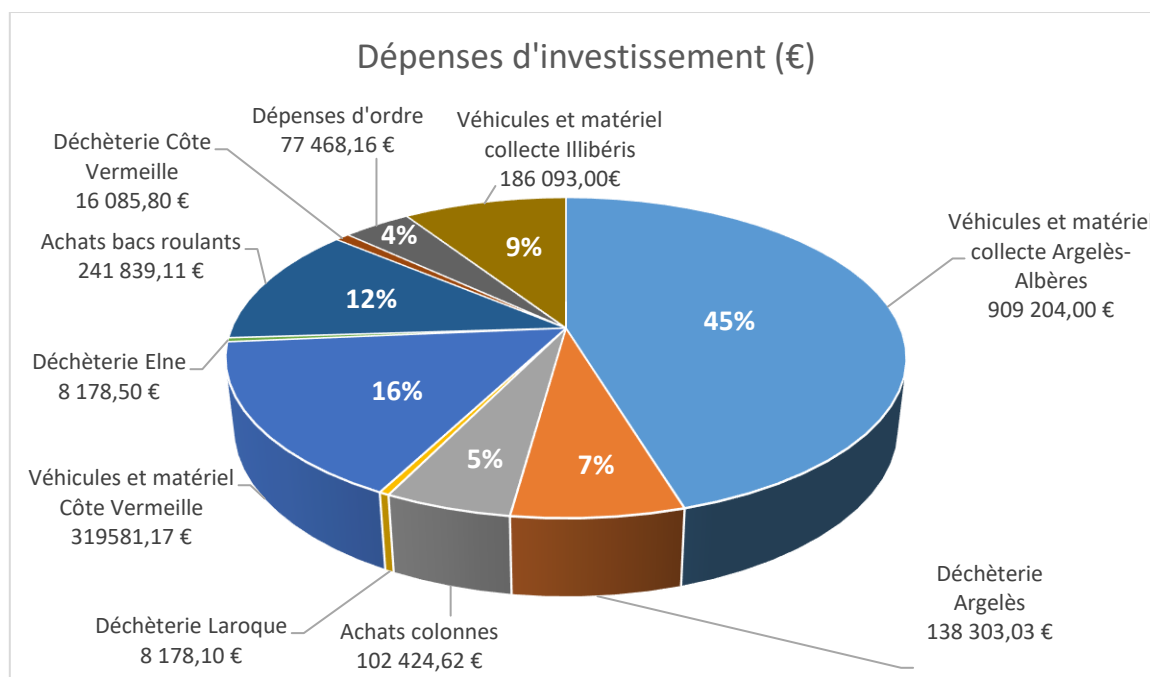
Le budget primitif et les différentes décisions modificatives prévoyaient 15 691 065,39 € de recettes de fonctionnement. Le pôle déchets a finalement réalisé 15 794 288,99 € soit 100,66% de réalisation.



Le montant perçu de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2025 est de 14 354 833€. Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est uniformisé sur tout le territoire de la CC ACVI et est fixé à 12%. Le montant perçu de Redevance spéciale en 2024 est de 324 920€.

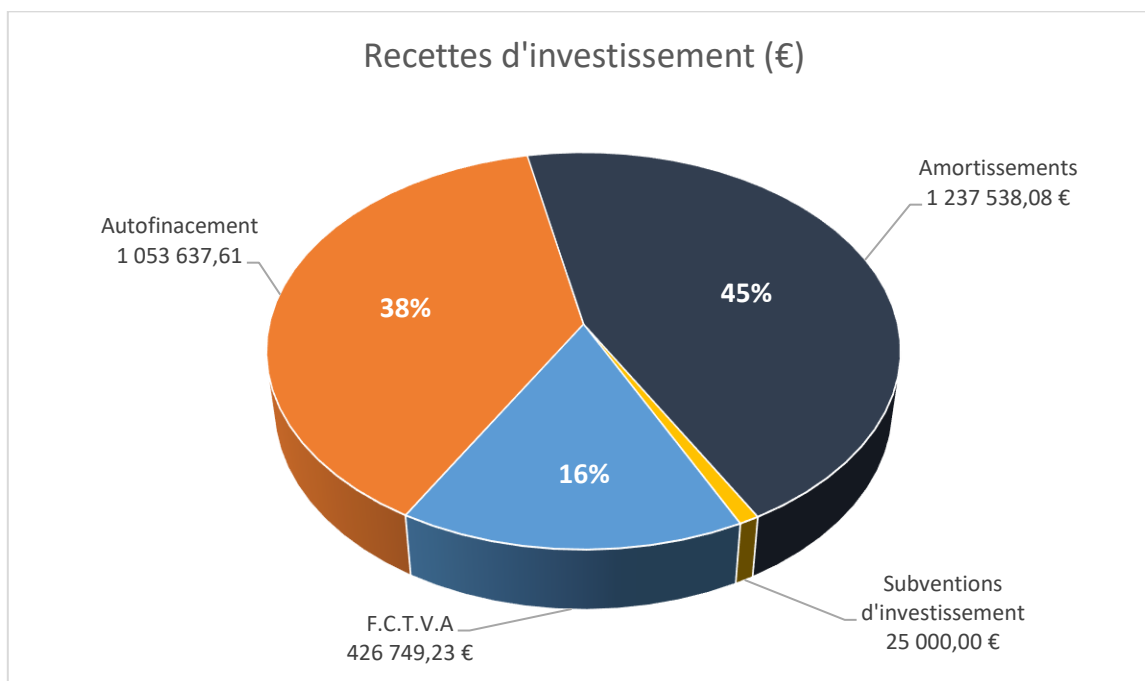
Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement le budget primitif et les décisions modificatives prévoyaient 3 308 361,61€. En 2025, 2 007 355,49 € de dépenses ont été réalisées, soit 82.36% de réalisations (hors restes à réaliser de 631 876,69 €).



Les recettes d'investissement

En 2025 le budget primitif prévoyait 3 308 361,61 € de recettes d'investissement. Cette prévision a été réalisée à 82,91 % avec 2 742 924,92 € de recettes d'investissement.



Les faits marquants de l'année 2025

Tableau 5 : Faits marquants 2025

Collecte	Test du dispositif LIXO de reconnaissance des erreurs de tri par intelligence artificielle en collaboration avec le Sydetom66
	Démarrage collecte des déchets alimentaires sur l'intégralité des communes de Bages (28/03/25) et de Laroque-des-Albères (04/11/25).
Déchèteries	Mise en œuvre de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
	Marché pluriannuel de transport des déchets issus des déchèteries
	Travaux d'entretien sur les déchèteries
Prévention	Grève collecte des textiles du 15/07/25 au 23/07/25
	Expérimentation composteur grutable au lavoir à Argelès
	Installation de plusieurs plateformes de compostage partagé
Moyens matériels	Installation de nouveaux points d'apports volontaires. Renouvellement de 2 VL pour les services déchèteries et collecte des PAV Réception de 2 BOM 12m3 Réception de 2 Mini-bennes Réception d'une mini benne et d'une benne 12m3 d'occasion Réception Packmat déchèterie Argelès Réception 1 BOM Grue Réception 1 Piaggio